

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Compte-rendu du Conseil d'Administration du mardi 27 juin 2023.

Membres présents : 15 cf. pièce jointe

Membres excusés :

Le quorum étant atteint, 15 membres présents, la séance est ouverte à 18h10.

Mme DE OLIVEIRA, présente, ne participera pas aux votes, étant la suppléante de Mme LABRY.

Secrétariat de séance : Mme MONDE se propose comme secrétaire de séance.

1. Ordre du jour :

ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL :

1. Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.
2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 04/04/2023.
3. Organisation de la structure pédagogique pour la prochaine année scolaire.
4. Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG) allouée à l'établissement.
5. Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.
6. Présentation de la réforme du lycée professionnel
7. Présentation des mesures de revalorisation des rémunérations, des carrières et des missions des enseignants, CPE et PsyEN
8. Présentation du projet d'évolution de l'offre de formation professionnelle au lycée professionnel au lycée Antonin Carême
9. Présentation de la répartition des parts fonctionnelles par mission au lycée Antonin Carême
10. Programmation et modalité de financement des projets, sorties et voyages scolaires pour l'année scolaire 2023-2024
11. Présentation de l'utilisation du PASS CULTURE pour l'année 2022-2023
12. Présentation de deux conventions sans incidence financière signées par le chef d'établissement (participation à Air Legend et au projet INSPIRE)
13. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement de procéder au recrutement des assistants d'éducation.
14. Information relative aux périodes de fermetures de l'établissement
15. Présentation de la situation financière de l'établissement
16. Présentation de la tarification de la restauration scolaire adoptée par la commission permanente du 01/06/2023
17. Information du conseil d'administration concernant les décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement.
18. Questions diverses.

1. Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.

Ajout de deux conventions qui seront abordées dans les questions diverses :

- Un partenariat avec l'école hôtelière de LERIDA
- Une convention avec le lycée LA ROCHETTE dans le cadre du BTS MCO en apprentissage.

Vote Pour : 14 Contre : 00 Abstentions : 00

Des membres du CA souhaitent lire une motion concernant leur opposition à la mise en œuvre du dispositif du PACTE. (document joint)

2. Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 04/04/2023.

Vote Pour : 14 Contre : 00 Abstentions : 00

3. Organisation de la structure pédagogique pour la prochaine année scolaire.

Le président du CA présente la structure pédagogique qui sera déployée à la rentrée 2023 (voir pièce jointe). Les résultats d'AFFELNET ayant été publiés hier, il apparaît que nos objectifs d'effectifs sont globalement atteints.

Le dispositif « MA-MCVa » est reconduit en 1^{ère} et poursuivi en Terminale.

Le BTS MCO en apprentissage est désormais intégré dans nos filières de formations.

Question : Que se passerait-il si la MCCDR n'est pas remplie ?

Réponse : La formation risque d'être fermée à la rentrée 2024.

Vote Pour : 14 Contre : 00 Abstentions : 00

4. Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG) allouée à l'établissement.

Le président du CA présente la répartition de la DHG (voir pièce jointe)

Une création de chaire en mathématiques avait été proposée en février 2023. Cette proposition a été refusée. Un BMP (Bloc de moyen provisoire) a été créé à la place (stagiaire).

Des explications sont apportées concernant nos autres demandes de BMP.

Cette répartition a été présentée au conseil pédagogique. Elle n'a pas recueilli d'avis contraire.

Vote Pour : 14 Contre : 00 Abstentions : 00

5. Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.

La répartition est similaire à celle de l'an dernier (voir pièce jointe)

Vote Pour : 14 Contre : 00 Abstentions : 00

6. Présentation de la réforme du lycée professionnel

12 mesures sont présentées. (voir document joint).

Beaucoup de questions concernant la gratification des élèves en PFMP.

Remarque d'un membre du CA : il faudrait que la rémunération intervienne en fin d'année afin d'inciter les élèves à être présents tout au long de l'année scolaire.

Question : Concernant la nouvelle organisation des Terminales BAC PRO, la dernière PFMP (préparatoire à la vie active) est-elle rémunérée ?

Réponse : oui

L'évolution de la carte des formations :

Des orientations ont été définies par la Région Ile-De-France avec des créations dans les filières d'avenir, des réductions de filières moins insérantes à l'horizon de la rentrée 2026.

7. Présentation des mesures de revalorisation des rémunérations, des carrières et des missions des enseignants, CPE et PsyEN

Les principales mesures de revalorisation sont présentées (voir document) :

- ISOE/ISAE
- Part modulable de l'ISOE (Professeurs principaux)
- Prime d'attractivité.

Des missions complémentaires sont proposées aux enseignants, CPE et Psy-EN à hauteur de 1250 euros bruts/an. La mission de remplacement de courte durée est prioritaire.

8. Présentation du projet d'évolution de l'offre de formation professionnelle au lycée professionnel au lycée Antonin Carême

Concernant les réductions de capacité, des décisions vont être prises au premier trimestre 2023/2024 pour une mise en œuvre à la rentrée 2026.

Le processus de réduction engagée avant la réforme concernant les formations MCVA, MCVB et MA se poursuit ; de façon à avoir 3 classes de MRC, 3 classes de 1ères, 3 classes de Terminales.

Concernant la filière AGORA, cette formation est présente dans deux établissements du district. Une fusion de cette formation est proposée sur le lycée Jacques PREVERT, car il possède déjà des plateaux techniques. Des avis opportuns sont établis sur un BTS TOURISME et une Mention complémentaire « Organismes de réceptions ».

Monsieur DOMINGUES : Quel impact sur le maintien des enseignants actuellement affectés ?

Réponse : Cette question reste en suspens.

Une présentation des heures de cours remplacées (RCD) est faite.

9. Présentation de la répartition des parts fonctionnelles par mission au lycée Antonin Carême

Les différentes missions des parts fonctionnelles sont présentées (voir document joint).

10. Programmation et modalité de financement des projets, sorties et voyages scolaires pour l'année scolaire 2023-2024

Le document de présentation des sorties et voyages est présenté (voir document joint)

3 projets de voyages sont présentés :

- L'échange Franco-Allemand : une participation financière de 100 euros/élève est proposée. L'ensemble de la filière STHR est concerné.

Vote pour le voyage Pour : 14

Contre : 00

Abstentions : 00

Vote pour l'acceptation du don financier

Pour : 14

Contre : 00

Abstentions : 00

- Un voyage scolaire de 4 jours aux PAYS BAS, orienté sur les institutions européennes. 49 élèves et 4 accompagnateurs sont concernés. Le montant par élève est de 350 euros. La participation du lycée s'élève à 8736 euros. Des demandes de subventions sont en cours.

Question de Mme BRAUD : peuvent-ils mener des actions pour collecter de l'argent ?

Réponse : oui

Vote pour le voyage Pour : 13

Contre : 00

Abstentions : 01

- Un voyage d'immersion dans la centrale d'achat U.

Vote pour le voyage Pour : 14

Contre : 00

Abstentions : 00

11. Présentation de l'utilisation du PASS CULTURE pour l'année 2022-2023

La présentation de l'utilisation du PASS CULTURE est faite. 13396 euros ont été consommés, soit près de 86% du montant alloué. Budget restant 2294 euros.

12. Présentation de deux conventions sans incidence financière signées par le chef d'établissement (participation à Air Legend et au projet INSPIRE)

Les élèves de CSR vont participer au service VIP les 8 et 9 septembre à « Air Legend ». Des perspectives de PFMP sont attendues de cet échange.

Projet INSPIRE : des étudiants visitent nos TSTHR pour les amener à préciser leurs projets de poursuite d'études.

13. Autorisation du conseil d'administration au chef d'établissement de procéder au recrutement des assistants d'éducation.

Il s'agit d'autoriser le chef d'établissement à recruter de futurs assistants d'éducation. Monsieur BA, CPE, explique que le lycée a par ailleurs perdu l'équivalent de 0.3 poste d'AED.

Vote Pour : 14

Contre : 00

Abstentions :

14. Information relative aux périodes de fermetures de l'établissement

Le lycée sera fermé du 14 juillet au 27 août inclus. Des travaux réalisés par la Région sont prévus durant l'été.

15. Présentation de la situation financière de l'établissement

Madame GAUTIER fait un point sur la situation financière du lycée, notamment pour donner suite aux mesures de réduction budgétaire.

Il apparaît que les dispositions mises en place ont commencé à porter leurs fruits.

Madame GAUTIER souligne l'effort remarquable fourni par le restaurant pédagogique dont les revenus ont augmenté de 129%.

Départ de Mme DE OLIVEIRA (non-votante) : 20h21

Départ de Mme SUCHANECKI à 20h25. Quorum à 13.

16. Présentation de la tarification de la restauration scolaire adoptée par la commission permanente de la Région Ile-de-France du 01/06/2023

Voir document joint

17. Information du conseil d'administration concernant les décisions budgétaires modificatives prises par le chef d'établissement.

- Une subvention de la préfecture est octroyée pour le lycée concernant l'action « le LAC ne prend pas de rixe », à hauteur de 10.000 euros.
- Aide régionale pour l'entrée en LP : 151 euros par élève.

18. Questions diverses.

1/ BTS MCO : un partenariat avec un CFA privé « EVE » est construit. Il faut maintenant autoriser le président du CA à signer une convention avec l'agence comptable afin que cette dernière puisse gérer la mise en paiement de la rémunération des enseignants. 3% seront prélevés par l'agence comptable.

Vote Pour : 13 Contre : 00 Abstentions :

2/ Partenariat pour la mobilité des élèves de MHR (7 CUI et 3 CSR). La convention précise l'identité des élèves et des accompagnateurs.

Vote Pour : 13 Contre : 00 Abstentions :

Fin de séance à 20h55.

La secrétaire de séance

Régine MONDE



Le président du conseil d'administration

Pascal FORTIN



<ul style="list-style-type: none">• Représentants élus des élèves- MOLTOT Hendy- JEAN BAPTISTE Aloysia- SOLBIAC Laïane- VALLOIS Gwenaëlle- ARRU Elisa-Louise • Invité : agent comptable- LAMA Wifrid • Invités permanents :- MONIN Stéphane, DDFPT- GARIN Coraline, CPE				<ul style="list-style-type: none">- MBAHOLO MPENZE Isaac- TITIL Odile- ILUNGA Grâce- AMAROUCHE Fouzia- CORDIER Jade	
--	--	--	--	---	--



*Motion de CA Intersyndicale : Refuser le **Pacte** PLP
(CGT, FSU, SE-UNSA, SNALC, SUD-Education, CNT Education)*

Refuser le Pacte pour sauver nos LP !

Les membres enseignants du CA du Lycée Professionnel Antonin Carême réunis le mardi 27 juin 2023 dénoncent le choix du déploiement de la réforme du lycée professionnel à coup de **Pacte** au risque de traitements inéquitables des élèves dans le service public d'éducation, d'une dégradation des collectifs de travail et d'organisation de nos établissements.

Nous, enseignants, refusons le **Pacte** PLP pour trois raisons essentielles.

D'une part, le **Pacte** est le bras armé de la réforme contestée par les personnels et les fédérations de parents. La quasi-totalité des missions du pacte sont orientées vers le déploiement de cette réforme qui présente des dangers avérés pour l'avenir des lycées professionnels : fermetures brutales de filières, réorganisation de la classe de terminale avec réductions des horaires disciplinaires, externalisation du décrochage scolaire...

D'autre part, il ne répond pas, dans un contexte de forte inflation, aux exigences de revalorisation salariale nécessaires pour toutes et tous. La revalorisation « socle » avec le doublement de ISOE/ISAE, est insuffisante au regard de la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis plusieurs décennies.

Enfin, il constitue une attaque sur notre statut. La surcharge de travail occasionnée par le **Pacte** sera bien réelle et se fera au détriment de nos métiers et de nos élèves. Nos obligations réglementaires de service vont voler en éclats avec pour conséquence l'annualisation de nos services.

Nous considérons que le Pacte va dégrader le fonctionnement des lycées professionnels et fragiliser les collectifs de travail par une mise en concurrence des personnels et des établissements. Les inégalités salariales femmes/hommes vont aussi exploser.

Par conséquent nous appelons nos collègues à refuser le Pacte et serons très vigilants à ce qu'aucune pression ni chantage ne soit déployés pour l'imposer.

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE					
Filière hôtellerie - restauration			Filière tertiaire		
	Capacité maximum	Remarques quant à la composition de la division		Capacité maximum	Remarques quant à la composition de la division
1CAP2-C	12		1CAP1-EPC	12	
1CAP2-HCR	12		1CAP2-EPC	12	
1CAP2-P	12		2CAP2-EPC	12	
2CAP2-C	12		2-MRC1	24	
2CAP2-HCR	12		2-MRC2	24	
2CAP2-P	12		2-MRC3	24	
2PRO-MHR1	24		2-GATL	24	
2PRO-MHR2	24		1-MCV1	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
2PRO-MHR3	24		1-MCV2	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
1-MHR1	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-MCV3	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
1-MHR2	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-MA-MCVa	24	12 Bac Pro MA et 12 Bac Pro MCVa
1-MHR3	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	1-AGOrA	24	
TPRO-MHR1	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	TMCV1	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
TPRO-MHR2	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	TMCV2	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
TPRO-MHR3	24	12 Bac Pro C et 12 Bac Pro CSR	TMCV3	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MCVb
2-STHR	18		T-MA-MCVa	24	12 Bac Pro MCVa et 12 Bac Pro MA
1-STHR	24		T-AGOrA	24	
T-STHR	24		BTS MCO APP	24	
MC-CDR	12				

Répartition des moyens alloués à l'établissement

	Besoins avant pondération	Activités annexes	Activité pondérée	Horaire assuré par les postes budgétaires alloués à l'établissement							SOLDE	Propositions		SYNTHESE					Commentaires		
				Agrégé	PLP, Certifié, PEGC, A.E.	CSR	CSD	Rompus des services partiels	Divers Ac-Etab	TOTAL		Chaire	BMP	Pondération	Besoins	HS 2023	Solde	Hsup/prof		HS 2022	
Section Générale et Technologique	Philosophie	2,00		2,00		0					0	-2,00		2,00	0,200	2,200	0,200	0,000	0,200	0,000	CSR de 2H du lycée PMF
	Lettres modernes	7,00		3,00		0					0	-7,00		7,00	0,300	7,300	0,300	0,000	0,300	0,000	BMP de 7H
	Anglais	11,00		8,00		0	9				9	-2,00			0,800	11,800	2,800	0,000	2,800	2,300	CSR interne de 9H
	Espagnol	6,00		3,50		18		12			6	0,00			0,350	6,350	0,350	0,000	0,350	0,000	Mi temps. La professeure titulaire de la chaire sera présente de Janvier à Juillet 2024
	Histoire-Géographie	7,50		4,00		0	4				4	-3,50			0,400	7,900	3,900	0,000	1,950	3,700	CSR interne de 4H
	Mathématiques	9,00		6,00		0	6				6	-3,00			0,600	9,600	3,600	0,000	1,800	0,650	CSR interne de 6H
	éducation physique et sportive	6,00		0,00		0	4				4	-2,00			0,000	6,000	2,000	0,000	1,000	1,700	CSR interne de 4H
	biotechnologies sante environnement	9,00		6,00		0	6				6	-3,00			0,600	9,600	3,600	0,000	3,600	0,300	CSR interne de 6H
	eco-gest option comptabilité et finance	12,00		10,00		18		5			13	1,00			1,000	13,000	0,000	0,000	0,000	0,000	CSD interne de 5H.
	hotel-rest option prod et ing culinaire	24,00		10,00		18					18	-6,00			1,000	25,000	7,000	0,000	7,000	3,000	
	hotel-rest option serv et accueil	24,00		10,00		18	4				22	-2,00			1,000	25,000	3,000	0,000	3,000	5,000	CSR interne de 4H
TOTAL section générale	117,50		62,50	0,00	72,00	33,00	17,00	0,00	0,00	88,00	-29,50	0,00	9,00	6,25	123,75	26,75	0,00	22,00			
Section professionnelle	Espagnol	39,50		0,00		18	12		9		21	-18,50		14,00	0,000	39,500	4,500	0,000	2,250	2,250	CSR de 12H + BMP de 9H pour le MT annualisé de Mme MARTIN de HERVAS (janvier à juin 2024). BMP de 5H (affectation de Mme OUCHICHAOU sollicitée)
	éducation physique et sportive	78,00	12,00	0,00		80		4			76	-14,00			0,000	90,000	14,000	0,000	3,500	4,375	
	Lettres histoire géographie	168,50		0,00		144		4	3,6		136,4	-32,10		18,00	0,000	168,500	14,100	0,000	2,014	2,780	BMP de 18H, affectation de Monsieur CHILIN sollicitée
	Lettres anglais	79,50		0,00		72		9	3		60	-19,50		15,00	0,000	79,500	4,500	0,000	2,250	1,500	CSD de 9H. BMP de 15H, affectation de Mme BARY sollicitée
	math.sciences physiques	126,50		0,00		90		6			84	-42,50		27,00	0,000	126,500	15,500	0,000	2,583	1,210	CSD de 6H. 1STG 18H et 1 BMP de 9H
	enseignement artistique et arts appliqués	40,00		0,00		36			5		31	-9,00		9,00	0,000	40,000	0,000	0,000	0,000	3,000	Chaire à pourvoir (arrivée de M. TEYPAZ). BMP de 9H, affectation de M. ACHILLE sollicitée
	biotechnologies sante environnement	60,50		0,00		54		6			48	-12,50		9,00	0,000	60,500	3,500	0,000	1,167	4,160	CSD de 6H. BMP de 9H. (Affectation de monsieur RAMAMONJISOA sollicitée si Mme NARDONE est maintenue comme faisant fonction de proviseure adjointe)
	eco-gest option commerce et vente	298,50		0,00		216			3		213	-85,50		36,00	0,000	298,500	49,500	0,000	3,808	3,880	5 Chaires vacantes et 2 BMP de 18H. Reconductre les contractuels : M. BALBO (CDI) / M. FREBERT / M. DAGET / Mme BASER / M.DIF
	eco-gest option gestion-administration	80,00		0,00		54	5				59	-21,00		12,00	0,000	80,000	9,000	0,000	3,000	1,830	CSR de 5H. BMP 12H, affectation de Mme DE OLIVEIRA sollicitée - 6H sup pour Mme De Oliveira ou BMP à 18H
	hotellerie opt techniques culinaires	163,25	9,00	0,00		126					126	-46,25		26,00	0,000	172,250	20,250	0,000	2,893	2,870	1 chaire à pourvoir (arrivée de Mme LEROY). 1 BMP de 18H + 1 BMP de 8H à associer à un BMP de 10H en pâtisserie (Affectation de M. FERREC sollicitée)
	pâtisserie	32,50		0,00		18					18	-14,50		10,00	0,000	32,500	4,500	0,000	2,250	3,500	BMP de 10H à associer à un BMP de 8H en techniques culinaires (Affectation de M.FERREC sollicitée)
hotellerie opt service et commercialisation	152,25		0,00		108		4			104	-48,25		9,00	0,000	152,250	39,250	0,000	5,607	3,710	CSD de 4H. 1 Chaire à pourvoir - 1 BMP de 9H. M. MAUBOUSSIN poursuit le remplacement de M. BOSSON	
TOTAL Section professionnelle	1319,00		0,00	0,00	1016,00	17,00	33,00	23,60	0,00	976,40	-363,60	0,00	185,00	0,000	1340,000	178,600	0,000				

Heures postes sec.gén.	97			97,000	0,000
Heures sup sec.gén.	26,75	123,75		26,750	0,000
Heures postes sec.pro.	1161,4			1161,400	0,000
Heures sup sec.pro.	232,19	1393,59		178,600	-53,590
Heures postes étab	1258,4			1258,400	0,000
Heures sup étab	258,94	1517,34		205,350	-53,590
IMP	23			23,000	0,000
DHG	1540,34			1486,750	-53,590

INDEMNITÉS DE MISSION PARTICULIÈRES																
	Coordination disciplinaire	Référent culture	Référent ressources et usages pédagogiques numériques	Référent décrochage scolaire	Référent pour l'action européenne et internationale	Référent EDD	Référent citoyenneté, mémoire, engagement	Référent MDL	Référent climat scolaire et prévention du harcèlement	Référent égalité filles-garçons	Référent éducation à la sécurité	Référent attractivité du lycée	Référent magasin pédagogique	Référent cordées de la réussite		TOTAL
En cours d'attribution	7,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1	0,5	1	1	1	0,5	2	1		23,00
TOTAL	7,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,00	0,50	1,00	1,00	1,00	0,50	2,00	1,00	0,00	23

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Réforme de la voie professionnelle

- **Mesure 1 : Gratifier les périodes de stages** des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023 (50 €, 75 €, 100€ suivant l'année de formation)
- **Mesure 2 : Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites**
- **Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options**
- **Mesure 4 : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève** : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études
- **Mesure 5 : Créer trois nouveaux dispositifs** pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée (Tous droits ouverts, Ambition Emploi, Parcours de consolidation)
- **Mesure 6 : Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.**

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Réforme de la voie professionnelle

- **Mesure 7 : Adapter l'offre de formation** pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux (rénover les diplômes existants, démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation)
- **Mesure 8** : Augmenter le nombre de places en **formation de spécialisation** (niveau Bac + 1) afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.
- **Mesure 9** : Créer un **bureau des entreprises** dans chaque lycée.
- **Mesure 10** : Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de **nouvelles missions** rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.
- **Mesure 11** : Accompagner une **prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement** de lycée professionnel.
- **Mesure 12** : Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève : mettre en œuvre la **pédagogie « ProFan »**, qui favorise le développement des compétences sociales et comportementales déterminantes pour l'insertion professionnelle et la réussite scolaire.

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Évolution de la carte des formations

**Les orientations établies par
la région académique Île-de-France et la Région Île-de-France**

- Création de places nouvelles dans les seules **filières d'avenir**
- Fermetures des formations non insérantes à la **rentrée 2026**
- Mise en œuvre du principe de **pluriannualité**
- Mise en œuvre du **principe de transformation à moyens constants au niveau régional**.
- Les **projets de transformation concertés** entre plusieurs établissements, l'**entrée par la filière de métiers**, l'appui sur les **Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ)** seront privilégiés.
- De l'**apprentissage** dans tous les lycées.
- Des projets construits sur la base d'une analyse territoriale et concertée des **besoins en emplois** et des **parcours des élèves** et selon une logique de filière à partir d'indicateurs d'**insertion** actualisés.

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Évolution de la carte des formations

**Les orientations établies par
la région académique Île-de-France et la Région Île-de-France**

- **Filières d'avenir au niveau national** : nucléaire, mobilités de demain, numérique, aéronautique, décarbonation de l'industrie...
- **Projets prioritaires en Île-de-France** : **INDUSTRIE** (eau et propreté, maintenance et construction, aéronautique, productique, structures métalliques), **AUTOMOBILES ET ENGINs** (maintenance des véhicules, maintenance des matériels), **TRANSPORT-LOGISTIQUE, SÉCURITÉ NUMÉRIQUE, CONSTRUCTION ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** (BTP, électricité, électronique, énergie), **SANTÉ ET SOCIAL, TOURISME**

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Évolution de la carte des formations

Les orientations établies par la région académique Île-de-France et la Région Île-de-France

L'analyse croisée de différents indicateurs (taux de pression, taux d'occupation, taux de réussite, taux d'insertion, taux de poursuite d'études...) fait apparaître que des **réductions de capacités** sont possibles pour les diplômes suivants :

- **BAC PRO Métiers du commerce et de la vente**
- **BAC PRO Métiers de l'accueil**
- **BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités**

Pour ces diplômes une étude à l'échelle des bassins d'emploi permettra d'identifier les possibilités d'une meilleure cohérence de la carte des formations et des transformations à mettre en œuvre

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Une revalorisation pour tous les professeurs

Dès le 1er septembre 2023, tous les **professeurs et conseillers principaux d'éducation (CPE)** bénéficieront d'une **hausse de rémunération**, quels que soient leur corps, leur statut ou leur ancienneté.

La **part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)** est doublée. Elle passe à **2 550 € bruts/an** au lieu de **1 256 € bruts/an (+92 euros nets par mois)**.

L'**indemnité de sujétions particulières des professeurs documentalistes** et l'**indemnité forfaitaire des conseillers principaux d'éducation** sont portées au même montant.

Par ailleurs, la **part modulable de l'ISOE** des professeurs principaux de 1^{ère}, de terminale et de 2^{ème} année de CAP est relevée de **538 € brut/an**.

Enfin, la **prime d'attractivité** est revalorisée jusqu'à l'échelon 7 de la classe normale (entre 600 € et 1780 € brut annuel selon l'échelon).

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Accomplir des missions complémentaires

À compter de la rentrée scolaire 2023, **les professeurs et CPE volontaires pourront accomplir des missions complémentaires** en vue d'assurer le remplacement de courte durée, de renforcer l'accompagnement pédagogique des élèves et de valoriser les projets portés par les équipes éducatives au niveau local.

Chaque mission est rémunérée 1250 € bruts par an.

Les personnels **volontaires** exerçant dans la voie générale et technologique peuvent effectuer **jusqu'à 3 missions complémentaires**, la mission consacrée au remplacement de courte durée étant **prioritaire**.

Les personnels **volontaires** exerçant dans la voie professionnelle peuvent effectuer **jusqu'à 6 missions complémentaires**, la mission consacrée au remplacement de courte durée étant **prioritaire**.

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Des précisions sur les missions complémentaires

Voie GT	Activités pédagogiques en présence d'élèves	18h / an 69 € / h	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement de courte durée (RCD)
		24 h / an 52 € / h	<ul style="list-style-type: none"> Intervention dans le dispositif Devoirs faits au collège Intervention dans les dispositifs Stages de réussite et École ouverte Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens
	Missions forfaitaires pour l'accompagnement des élèves et la conduite de projets		<ul style="list-style-type: none"> Coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Des précisions sur les missions complémentaires

Voie PRO	Activités pédagogiques en présence d'élèves	18h / an	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement de courte durée (RCD)
		72 h / an	<ul style="list-style-type: none"> • Intervention auprès de petits groupes d'élèves • Enseignement d'une matière optionnelle • Enseignement dans les spécialisations professionnelles post-diplôme • Enseignement dans les parcours de consolidation en section de technicien supérieur (STS) • Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Des précisions sur les missions complémentaires

<p>Voie PRO</p>	<p>Missions forfaitaires pour l'accompagnement des élèves et la conduite de projets</p>	<p>2 missions parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tutorat d'un groupe d'élèves• Détection et contribution à la prise en charge d'élèves en voie de décrochage• Accompagnement des élèves de terminale en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi• Accompagnement des élèves ni en emploi ni en formation après leur année de terminale• Soutien du lien de l'établissement avec son tissu économique (formation de tuteurs de stage, pérennisation de partenariats avec les entreprises, coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants, mise en œuvre de projets collectifs)• Coordination des dispositifs de découverte des métiers et des filières
----------------------------	---	---

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

La mise en œuvre au lycée Antonin Carême

Évolution de la carte des formations :

Concernant les **réductions de capacités** au niveau régional (MCV, MA et AGOrA), des décisions vont être prises au cours de l'année scolaire 2023/2024 en vue d'une mise en place en 2026. L'établissement sera concerné.

Concernant les **ouvertures de formations** : un **avis favorable BTS MCO** en apprentissage (2023) et deux **avis opportuns pour une MC organisateur de réceptions** (en apprentissage dès 2024) et un **BTS Tourisme** (en initial, en 2025 en sachant que la date est à préciser en fonction de la relance du Campus des Métiers et des Qualifications Tourisme)

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

La mise en œuvre au lycée Antonin Carême

Évolution de la carte des formations :

Concernant les **réductions de capacités** au niveau régional (MCV, MA et AGOrA), des décisions vont être prises au cours de l'année scolaire 2023/2024 en vue d'une mise en place en 2026. L'établissement sera concerné.

Concernant les **ouvertures de formations** : un **avis favorable BTS MCO** en apprentissage (2023) et deux **avis opportuns pour une MC organisateur de réceptions** (en apprentissage dès 2024) et un **BTS Tourisme** (en initial, date à préciser en fonction de la relance du CMQ Tourisme)

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Rentrée 2023, les besoins identifiés au lycée Antonin Carême pour le RCD

Concernant notre établissement, la pratique du remplacement de courte durée est déjà bien installée.

Elle prend trois formes :

- **Les remplacements entre équipes disciplinaires,**
- **Les remplacements entre équipes pédagogiques,**
- **Les « auto-remplacements ».**

Pour l'année scolaire 2022/2023, 200 heures ont été remplacées :

- **49,5 heures pour le 1^{er} trimestre, réalisées par 6 enseignants.**
- **59,5 heures pour le 2^e trimestre, réalisées par 6 enseignants.**
- **91 heures pour le 3^e trimestre, réalisées par 14 enseignants.**

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Rentrée 2023, les besoins identifiés au lycée Antonin Carême hors RCD

Dans la voie GT, jusqu'à 3 missions

- Intervention dans les dispositifs stages de réussite (24h, 52 €/h, 3J durant les congés d'automne, d'hiver et de printemps ?)
- Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens (24h, 52 €/h)
- Coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants (forfait annuel de 1250 €, Webradio ?, atelier Jeux de Stratégie ?...)
- Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers (forfait annuel de 1250 €, gestion des allophones ?...)

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Rentrée 2023, les besoins identifiés au lycée Antonin Carême hors RCD

Dans la voie PRO, jusqu'à 6 missions

18 h / an de remplacement de courte durée

72 h / an parmi les missions suivantes :

- Intervention auprès de petits groupes d'élèves (dédoublage français et maths en 2nde ?...)
- Enseignement d'une matière optionnelle (philosophie en terminale ?...)
- Enseignement dans les parcours de consolidation en section de technicien supérieur (STS)
- Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens

2 missions forfaitaires parmi les missions suivantes :

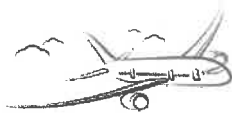
- Tutorat d'un groupe d'élèves dans le cadre du GPDS (4 missions)
- Détection et contribution à la prise en charge d'élèves en voie de décrochage (4 missions bien réparties afin de renforcer le rôle du GPDS)
- Soutien du lien de l'établissement avec son tissu économique (2 missions)
- Coordination des dispositifs de découverte des métiers et des filières (2 missions)

PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES 2023/2024

	Date	Chef de projet	Fiche action	Accompagnateurs	Classes	PROJET	Lieu	Horaires	Budget total	Budget Lycée Parcours Euro	Budget Lycée CESCE	Budget Lycée projets internat	Budget Lycée BAEF	Budget lycée Divers projets, sorties	Budget lycée reliquats FONDS EUROPEENS	Budget Lycée ERASMUS+ 2021-2027	Budget Lycée Politique de la ville (Réussite)	Budget Lycée FIPD (Rixes)	Budget famille	Pass culture	Autre budget : MDL, AMICALE	TOTAL	Repas	Tickets	Commentaires	Validation CA du 27/06/2023
1	4 au 8 septembre 23	CARREEL	O	MONTABORD ROLLAND	2. 1 et T STHR (45 élèves max)	1/2 JOURNEE D' INTEGRATION STHR	RESTAU D'APPLICATION	1/2 JOURNEE	50					50								50				Programmation OK
2	Mardi 12 septembre	VALLEE	O	GARIN RABIE FERROUK MEDIN	Toutes les secondes et les CAP1 (220 élèves)	JOURNEE DE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE (REPRESENTATION THEATRALE)	LYCEE	10H30 12H30 14H30-16H30	3600 + 3 repas cantines											3600			3600	3 repas cantine intervenants		Programmation OK
3	A partir de septembre	BRAUD CANU	O		1MHR	DECORATION SALLE WEBRADIO	LYCEE		60€					60								60				Programmation OK
4	lundi 9/10 et 16/10	TOUDERT	O	UNAL	1ERE ET 2NDE SECTION TERTIAIRE (48 max)	ENGLISH BREAKFAST	LYCEE	10h30-11h30	364					364								364				Programmation OK
5	octobre 2023	CARREEL	O		1 et T STHR (40 max)	SEMAINE DU GOUT ERASMUS DAY	RESTAU D'APPLICATION		50					50								50				Programmation OK
6	10/23 - ANNEE	VALLEE	O	BRAUD GUTIERREZ VERNEZ	2GA-2MRC-2MHR (72 élèves)	S-PRIXCRITIK	LYCEE		285				285									285				Programmation OK
7	10/23 - ANNEE	VALLEE	O	BECCIA SARR VERNEZ	3 CLASSES PROJET EN 2DE + ATELIER 2H POUR LES 1ERES	THEATRE D'IMPROVISATION	LYCEE + 1 SORTIE A VILLABE		4300											4300		4300				Programmation OK
8	4X ANNEE A PARTIR DE DEBUT NOVEMBRE	VALLEE	O	A DEFINIR	16 élèves par spectacle	SPECTACLES THEATRE	THEATRE SENART	18H50	800€											800€		800				Programmation OK
9	NOVEMBRE	VALLEE	O	CANU BRAUD BOULET	1 MHR 1 AGORA	MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE	MEDIATHEQUE SAVIGNY	1/2 JOURNEE	0													0				Programmation OK
10	novembre 23	CARREEL	O	MONTABORD	1 STHR (20 max)	VISITE HÔTELS+EXPERIENCE CLIENT BEL ETABLISSEMENT	PARIS		800					800								800	INTERNES	O		Programmation OK
11	10/11 - 30/11 - 12/12	CHORAIN	O		TMCV2 (24 élèves)	PREVENTION VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES	LYCEE		540		540											540				Programmation OK
12	19-21 SEPT ou 14-17 NOV ou 21-23 NOV	BALBO	O	BALBO	TMCV OPTION B (12 élèves)	PROSPECTION PHYSIQUE EN PARTENARIAT AVEC LA STE NICOLAS ET BERTRAND	TOURNEE	8H MARDI 18H JEUDI	150					150								150		MINI BUS	Pas besoin de nuitées, projet intéressant sous la forme de 3 sorties scolaires	Programmation OK
13	30 novembre 23	VALLEE	O	BASER CHORAIN	2MRC3 TMCV2	SPECTACLE ESPACE PREVERT	SAVIGNY	14H30-16H30	500€											500€		500				Programmation OK
14	1ère phase: 27/11 AU 1/12 ou 4/12 AU 8/12 2ème phase: avril mai 2024	CARREEL	O	MONTABORD	STHR (10 élèves)	ECHANGE FRANCO-ALLEMAND	LANGENFELD et SAVIGNY LE TEMPLE		2930						1066				1000		864	2930				Programmation OK, vote juin 2023
15	Entre le 29/11 et 1/12	VALLEE	O	GUTIERREZ	2MHR	SALON DU LIVRE	MONTREUIL	1/2 JOURNEE	100 MAX TRANSPORTS					100								100		O		Programmation OK
16	Janvier/Février 24	VALLEE	O		2 classes de 1ère	ATELIERS PHILO SEVE	LYCEE		2090									2090				2090				Programmation OK
17	01/24 - ANNEE	VALLEE	O	CHILIN LAMSYAH	6 CLASSES MAX (90 élèves)	LYCEENS AU CINEMA	ESPACE PREVERT		800											800		800				Programmation OK
18	Mars avril 2024	VALLEE	O		21 élèves de seconde	POINGS DE RENCONTRE	LYCEE		3000									3000				3000				Programmation OK

PROJETS ET SORTIES SCOLAIRES 2023/2024

	Date	Chef de projet	Fiche action	Accompagnateurs	Classes	PROJET	Lieu	Horaires	Budget total	Budget Lycée Parcours Euro	Budget Lycée CESCE	Budget Lycée projets internat	Budget Lycée BAEF	Budget lycée Divers projets, sorties	Budget lycée reliquats FONDS EUROPEENS	Budget Lycée ERASMUS+ 2021-2027	Budget Lycée Politique de la ville (Réussite)	Budget Lycée FIPD (Rixes)	Budget famille	Pass culture	Autre budget : MDL, AMICALE	TOTAL	Repas	Tickets	Commentaires	Validation CA du 27/06/2023
19	mars 2024	CARREEL	O		1 STHR	ELABORATION D'UN REPAS A THEME	RESTAU D'APPLICATION		50					50								50				Programmation OK
20	4 au 8 MARS 2024	VERNEZ	O	TOUDERT CORMIER LAPOSTE	T AGORA + T DNL + T TERTIAIRE VOLONTAIRES (49 élèves)	HISTOIRE ET CULTURE EUROPEENE SEJOUR AUX PAYS BAS	PAYS-BAS		25886,79						8736,79				17150			25886,79			350X49	Programmation OK, vote juin 2023
21	11/03 AU 05/04	BOULET MONTABORD	O		1 STHR (10 élèves)	MOBILITE LERIDA			11437,2													0				Programmation OK, à préciser pour fin septembre 2023
22	26-29 MARS 2024	BALBO	O		TMCV OPTION A et B (15 élèves)	IMMERSION EN CENTRALE D'ACHAT U	CAEN	7H LE 26/03 20H LE 29/03	4756								1756		3000			4756		MINI BUS	200X15	Programmation OK, vote juin 2023
23	mai 2024	VALLEE	O	A. SAAR	1 CLASSE DE 1ERE PRO	QUINZAINE DE LA LIBRAIRIE	LYCEE LIBRAIRIE VAUX LE PENIL MEDIATHEQUE		300					300								300				Programmation OK
24	25/05 au 22/06	LAPOSTE	O		1MVC2+1MA 10 élèves sur chacune des destinations	MOBILITE DUBLIN / MALTE	DUBLIN / MALTE		54030													0				Programmation OK, à préciser pour fin septembre 2023
25		LEGUILLY	O			CLASSE FLEXIBLE			190					190€								190				Programmation OK
26		VERNEZ	O		2NDE BAC PRO (175 élèves)	PROJET VOLTAIRE			1942,04				1942,04									1942,04				Programmation OK
27	Janvier/Février	VALLEE CANU	O		1 CLASSE DE CAP	STREET ART	LYCEE		3312									3312				3312				Programmation OK
																						0				
																						0				
										0	540	0	2227,04	2134	9802,79	0	1756	8402	21150	10000	864	56875,83				



Préparation de la programmation 2023-2024 des PROJETS, DES SORTIES ET DES VOYAGES SCOLAIRES

ANNEXE 3 : VOYAGES (à partir d'une nuitée) - Avant projet

Date du départ: 15/06/2023



à déposer au secrétariat d'intendance auprès de Mme LEBRET

INFORMATIONS GENERALES

Intitulé du voyage : Histoire et culture européenne

Lieu : Bruxelles, Rotterdam, Amsterdam et La Haye

Classe(s) concernée(s): T AGORA + Terminales section euro + terminales tertiaires volontaires Nombre total d'élèves 49

Date prévisionnelle : 4 mars 2024 8 mars 2024

Mobilité internationale : Oui Non

Si	Départ	alors présentation au CA
	1 T n/ n+1	04/n
	2 T n/n+1	06/n
	3 T n/n+1	06/n

Nom du chef de projet : Mme TOUDERT et M. VERNEZ

Téléphone : 0650582874

adresse électronique : anthony.vernez@ac-creteil.fr

Accompagnateurs (y compris le chef de projet si accompagnateur, 1 pour 10) :

<u>Mme TOUDERT</u>	<u>M.VERNEZ</u>
<u>Mme CORMIER</u>	<u>M. LAPOSTOLLE</u>

ORGANISATION PREVISIONNELLE

Moyens de transport envisagés :

- | | | |
|-------------------------|-------------------------------------|--|
| transport en commun | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> avion |
| car (joindre les devis) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> bateau |
| déplacement à pied | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> véhicule du lycée |

Heure de départ prévue : 07h00

Impact éventuel sur horaires petit déjeuner : oui - non

Heure de retour prévue : 21h00

Impact éventuel sur horaires diner : oui - non

Lieu de rendez-vous : Lycée Antonin Carême

Recours au service d'un voyageur : OUI NON Lequel : Agis VTO

Modalités d'information des familles envisagée: note d'information
réunion d'information

IMPACT SUR L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

Modalités de prise en charge des élèves restant au lycée:

Les élèves pourront finaliser la rédaction de leurs fiches d'activité et de leur portfolio. Ils auront également deux sujets de bac blanc à traiter : un en français et un en histoire-géographie.

Autres réorganisations à mettre en place (déplacements de cours...):

IMPACT PEDAGOGIQUE

Programme du voyage: Jour 1 = Bruxelles - visite du parlementarium et de la ville

Jour 2 = Rotterdam - tour en bateau dans le port et visite du Dakakker

Jour 3 = Rotterdam + Amsterdam - visite de Bluecity et de la maison d'Anne Franck

Jour 4 = Amsterdam - visite libre de la ville + musée Van Gogh

Jour 5 = La Haye - visite de la cours criminelle internationale. Retour à SLT

Objectifs pédagogiques : Les objectifs sont multiples et transversaux :

- Analyser des exemples concrets d'aménagements durables et comprendre des conflits d'usage (Terminale HG, initiation au développement durable)

- Comprendre le fonctionnement des institutions européennes et internationales (Terminale HG, parcours citoyen)

- Constaté l'importance des pays du Bénélux dans l'art de la Renaissance à l'époque contemporaine et l'engagement dans la Résistance + les horreurs de la déportation (culture générale, devoir de mémoire).

- Pratiquer l'anglais car le voyage sera proposé en priorité aux élèves de la section euro

- Organiser un voyage de A à Z = projet pédagogique de la section T AGORA

Lien avec le projet d'établissement:

- Garantir une école inclusive qui valorise tous les élèves et offre à tous le même droit de réussir son insertion

sociale et professionnelle (AXE 1) = parcours citoyen, artistique et culturel

- Développer la persévérance scolaire (AXE 2) = Utiliser l'ensemble des leviers de la persévérance scolaire

- Favoriser et permettre la coopération de tous les adultes (AXE 3)

Signature du Chef de projet



VOLET FINANCIER

Un budget doit toujours être en équilibre : dépenses = recettes

DEPENSES - Joindre les devis

Détails	Montant	Commentaires
Transports (nombre de billets, type)	488,43 € par personne	Devis 1 ci-joint pour 49 élèves et 4 accompagnateurs
Restauration		en attente de deux autres devis
Visites		le projet pourra être adapté pour réduire les coûts.
Intervenants extérieurs		
Assurance annulation		
TOTAL DEPENSES	25886,79 €	

RECETTES - A remplir avec l'adjointe-gestionnaire

Détails	Commentaires	
Familles	350 x 49 = 17150 €	A définir en fonction des aides possibles
Participation lycée	8736,79 €	A définir en fonction des aides possibles
Subvention Région		Solicitation de la région, du FEDER
Subvention Etat		et du FSE + démarches personnelles des élèves pour le département et la commune
Donc (MDL, Amicale...)		Participation de la MDL envisagée
TOTAL RECETTES	25 886,79 €	

Attention :

Avant la sortie ou la mise en place du projet, le chef de projet devra fournir un budget définitif précis

VALIDATION DU VOLET FINANCIER PAR L'ADJOINTE-GESTIONNAIRE

OUI

NON

RESERVE A L'ADMINISTRATION

VALIDATION DU VOLET PEDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNEL
PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

OUI

NON

A REVOIR

Commentaires :

d'autorisation de voyage scolaire sera accordée en fonction des inscriptions au voyage.

INTEGRE LA PROGRAMMATION 2023-2024 DES PROJETS, SORTIES ET VOYAGES OUI NON

PRESENTE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE : 27/06/2023



BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE					
RNE :	0772244w	Établissement :	LYCEE POLYVALENT ANTONIN CAREME		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	Bruxelles, Rotterdam, Amsterdam et La Haye		
		Dates du voyage :	du 04/03/2024 au 08/03/2024		
		Nombre d'élèves :	49		
		Nombre d'accompagnateurs :	4	Classe(s) :	TAGORA et TMCV
(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser). (2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)					

BUDGET				BILAN FINANCIER							
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)				Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)							
Participation des familles soumise au vote du CA :	350,00 €	Part des accompagnateurs :	488,43 €	Participation des familles encaissée :		Part des accompagnateurs :					
Don soumis au vote du CA :		<i>coût réel par participant :</i>	<i>488,43 €</i>	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage							
<i>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</i>				Total des reliquats :	0,00 €	Reliquat par famille :	#DIV/0!				
RECETTES				DÉPENSES							
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	350,00 €	49	17 150,00 €	Voyagiste (2) : préciser	25 886,79 €	Familles	0,00 €	0	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser	0,00 €
Accompagnateurs (1)	488,43 €	4	1 953,72 €	Régie d'avances		Accompagnateurs (1)	0,00 €	4	0,00 €	Régie d'avances	0,00 €
Fonds propres ou FDR	-----	-----		OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----
Subvention CT	-----	-----	0,00 €		Subvention CT	-----	-----	-----	0,00 €		
Subvention autre Fonds européens	6 783,07 €	1,00 €	6 783,07 €	Transport	0,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	0,00 €	Transport	0,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----		Hébergement	0,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €	Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €
TOTAL			25 886,79 €		25 886,79 €	TOTAL			0,00 €		0,00 €

precisions complémentaires :

Prévision d'un échéancier du versement de la participation
 lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement
 justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles
 Connaissance et information du nom du prestataire retenu
 justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

ul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
	19 103,72 €
	360,00 €

Préparation de la programmation 2023-2024 des PROJETS, DES SORTIES ET DES VOYAGES SCOLAIRES

ANNEXE 3 : VOYAGES (à partir d'une nuitée) - Avant projet

Date du dépôt:

à déposer au secrétariat _____ d'intendance auprès de Mme LEBRET

INFORMATIONS GENERALES

Intitulé du voyage : 5^{ème} ECHANGE FRANCO-ALLEMAND

Langenfeld (près de Cologne) et Savigny-le-Temple

Lieu : _____

Classe(s) concernée(s) :
2STHR, 1STHR et TSTHR

Nombre total d'élèves : **10**

Date prévisionnelle :

1^{ère} phase de l'échange : 27/11 au 1/12 ou du 4/12 au 8/12 2023 en Allemagne

2^{ème} phase de l'échange : fin avril/début mai 2024 (en fonction de la disponibilité des allemands) en France

Mobilité internationale : Oui Non

Si	Départ	alors présentation au CA
	1 T n/ n+1	04/n
	2 T n/n+1	06/n
	3 T n/n+1	06/n

Nom du chef de projet : **Anne CARREEL**

06.71.82.98.46 anne.carreel@laposte.net

Accompagnateurs (y compris le chef de projet si accompagnateur, 1 pour 10) :

Anne CARREEL et Marleen MONTABORD

ORGANISATION PREVISIONNELLE

Moyens de transport envisagés :

transports en commun : RER, Thalys et transports avion

en communs locaux en Allemagne

car (joindre les devis)

bateau

déplacements à pied

véhicule du

lycée

Heure de départ prévue : **Programme prévisionnel ci-dessous**

Recours au service d'un voyageur : OUI NON

Lequel : _____

Modalités d'information des familles envisagée :

note d'information

réunion d'information SI BESOIN

Impact éventuel sur horaires petit déjeuner : oui - non (sauf éventuellement le jour du départ des allemands s'ils dorment à l'internat)

Heure de retour prévue :

Impact éventuel sur horaires diner : oui - non

Lieu de rendez-vous : Lycée / Gare du Nord / Gare de Lyon selon les jours et activités.

IMPACT SUR L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

Modalités de prise en charge des élèves restant au lycée :

Les participants à l'échange s'engagent à rattraper les cours ayant eu lieu durant leur absence. Pas de modifications d'emploi du temps à prévoir pour eux.

Absence de Mmes Montabord et Carreel durant le séjour en Allemagne. Classes libérées en conséquence.

Autres réorganisations à mettre en place (déplacements de cours...):

Rien à prévoir pour la semaine de décembre.

Un aménagement des cours se fera la semaine d'avril ou mai pendant laquelle nous recevrons les allemands de manière à pouvoir mettre en place les activités favorisant l'échange entre les élèves. La planification de cette semaine se fera de manière à limiter les modifications d'emplois du temps.

IMPACT PEDAGOGIQUE

Programme du voyage:

Semaine en Allemagne :

Mardi : Thalys à 9h55 pour arriver à Düsseldorf à 13h47 – visite du centre-ville, train puis bus pour gagner l'école de Langenfeld et retrouver les allemands. Visite de l'école. Départ dans les familles.

Mercredi : Découverte de Cologne : ascension de la flèche de la cathédrale et visite du musée du chocolat. Repas dans une brasserie traditionnelle ou sur les stands du marché de Noël, selon les dates.

Jeudi : Marché de Noël de Langenfeld et atelier dégustation de spécialités de pains. Analyse sensorielle en anglais, allemand et français. Soirée de fin de séjour à l'école.

Vendredi : Retour sur Cologne, temps libre dans le centre-ville avant le départ à 12h42. Arrivée Gare du Nord à 16h05.

Semaine en France : à finaliser avec Mme Schomakers. A titre d'exemple :

Mardi : arrivée des allemands à Paris en fin de matinée. Pique-nique à Montmartre. Arrivée au lycée de Savigny-le-Temple vers 16h. Accueil par les français autour d'un pot d'accueil au restaurant d'application. Activité d'intégration et visite du lycée. Départ dans les familles ou à l'internat.

Mercredi : Visite à Paris pour les français et les allemands : Tour Eiffel, le Trocadéro, l'arc de triomphe. Descente libre des Champs Elysées jusqu'à la pyramide du Louvre. Retour par le parvis de Notre-Dame. Retour à Savigny puis dans les familles ou à l'internat.

Jeudi : journée de TP au lycée. Repas en brasserie ou au restaurant d'application.

Vendredi : départ des allemands. Visite en autonomie sur Paris. Retour à Cologne.

Objectifs pédagogiques :

Communiquer en différentes langues (français, anglais, allemand et pourquoi pas, espagnol), vaincre ses appréhensions et développer des moyens alternatifs de se faire comprendre.

L'hébergement en famille y contribue grandement.

Initier les élèves à la mobilité pour les 1 STHR.

S'ouvrir à une autre culture : découvrir des modes de vie différents (souvent très ancrés sur le développement durable en Allemagne). Appréhender les marqueurs gastronomiques locaux et être capable d'en parler.

Développement de soi : gagner en autonomie en étant capable de s'adapter dans toutes les situations rencontrées.

Lien avec le projet d'établissement :

Ouverture européenne.

Développement de la citoyenneté.

Egalité des chances.

Signature du Chef de projet



VOLET FINANCIER

Un budget doit toujours être en équilibre : dépenses = recettes

DEPENSES - Joindre les devis

Détails	Montant	Commentaires
Transports (nombre de billets, type)	1620,00	Thalys pour 10 élèves et 2 accompagnatrices : 1300€ - transport en Allemagne : 200€ - transport France : 120€.
Restauration	40€ par personne 480,00	Repas brasserie : 20€ Dégustation de pains : 10€ Cantine : 6€ Pot d'accueil : 4€
Visites	40€ par personne 480,00	Musée du chocolat : 10€ Cathédrale : 10€ Tour Eiffel : 15€ 5€ de marge pour changements de tarifs ou de programme
Hébergement	350,00	Les élèves sont hébergés en famille. Part enseignantes uniquement.
Assurance annulation		
TOTAL DEPENSES	2930,00	

RECETTES - A remplir avec l'adjoite-gestionnaire

Détails		Commentaires
Familles	1000,00	Participation de 100€ par famille.
Participation lycée	1066,00	Participation parts enseignantes + 20€ par élèves
Subvention Région		
Subvention Etat		
Donc (MDL, Amicale...)	864,00	
TOTAL RECETTES	2930,00	

Attention :

Avant la sortie ou la mise en place du projet, le chef de projet devra fournir un budget définitif.

VALIDATION DU VOLET FINANCIER PAR L'ADJOITE-GESTIONNAIRE

OUI

NON

RESERVE A L'ADMINISTRATION

VALIDATION DU VOLET PEDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNEL
PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

OUI

NON

A REVOIR

Commentaires :

*L'autorisation de voyage scolaire sera accordée de
l'inscription des élèves. sous réserve*

INTEGRE LA PROGRAMMATION 2023-2024 DES PROJETS, SORTIES ET VOYAGES OUI NON

PRESENTE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE : 26/06/2023.

BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE					
RNE :	0772244w	Établissement :	LYCEE POLYVALENT ANTONIN CAREME		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	LANGENFELD - Allemagne		
		Dates du voyage :	Nov/Déc 2023 - Avr/Mai 2024		
		Nombre d'élèves :	10		
		Nombre d'accompagnateurs :	2	Classe(s) :	Filière STHR
(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser). (2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)					

BUDGET				BILAN FINANCIER							
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)				Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)							
Participation des familles soumise au vote du CA :	1 000,00 €	Part des accompagnateurs :	244,17 €	Participation des familles encaissée :		Part des accompagnateurs :					
Don soumis au vote du CA :	864,00 €	<i>coût réel par participant :</i>	<i>244,17 €</i>	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage							
<i>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</i>				Total des reliquats :	0,00 €	Reliquat par famille :	#DIV/0!				
RECETTES				DÉPENSES							
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	100,00 €	10	1 000,00 €	Voyagiste (2) : préciser		Familles	0,00 €	0	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser	0,00 €
Accompagnateurs (1)	244,17 €	2	488,34 €	Régie d'avances	1 280,00 €	Accompagnateurs (1)	0,00 €	2	0,00 €	Régie d'avances	0,00 €
Fonds propres ou FDR	-----	-----		OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----
Subvention CT	-----	-----	0,00 €		Subvention CT	-----	-----	-----	0,00 €		
Subvention autre (OFAJ ...)	577,66 €	1	577,66 €	Transport	1 300,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	0,00 €	Transport	0,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	864,00 €	1	864,00 €	Hébergement	350,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites		Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €
TOTAL			2 930,00 €		2 930,00 €	TOTAL			0,00 €		0,00 €

precisions complémentaires :

Prévion d'un échéancier du versement de la participation
 lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement
 justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles
 Connaissance et information du nom du prestataire retenu
 justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

ul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants 1 488,34 € 124,00 €



Préparation de la programmation 2023-2024 des PROJETS, DES SORTIES ET DES VOYAGES SCOLAIRES

ANNEXE 3 : VOYAGES (à partir d'une nuitée) - Avant projet

Date du dépôt: 31 mai 2023



à déposer au secrétariat d'intendance auprès de Mme LEBRET

INFORMATIONS GENERALES

Intitulé du voyage : **IMMERSION EN CENTRALE D'ACHAT SYSTEME U , PARTENAIRE DU
MAGASIN D'APPLICATION**

Lieu : **CAEN CENTRALE D'ACHAT NORD OUEST** _____ Classe(s) concernée(s): **TMCV3 option A +**

3 élèves option B Nombre total d'élèves : **12 élèves option A + 3 élèves option B**

Date prévisionnelle : **Du mardi 26 mars au vendredi 29 mars 2024** _____

Mobilité internationale : Oui **Non**

Si	Départ	alors présentation au CA
	1 T n/ n+1	04/n
	2 T n/n+1	06/n
	3 T n/n+1	06/n

Nom du chef de projet : **Balbo Claude**

Téléphone : **06 10 19 29 04** _____

adresse électronique : **claudetalbo@gmail.com** _____

Accompagnateurs (y compris le chef de projet si accompagnateur, 1 pour 10) :

Claude BALBO + enseignant Eco gestion + DDFPT pour le partenariat avec Système U

ORGANISATION PREVISIONNELLE

Moyens de transport envisagés :

- transport en commun avion
car (joindre les devis) bateau
déplacement à pied **véhicule du lycée les 2 camionnettes**

(Heure de départ prévue : **7h00 le 26 mars** _____)

Impact éventuel sur horaires petit déjeuner : oui - **non**

Heure de retour prévue : **20h00 le 29 mars** _____

Impact éventuel sur horaires dîner : oui - **non**

Lieu de rendez-vous : **Le lycée Antonin Carême** _____

Recours au service d'un voyageur : OUI **NON** Lequel : _____

Modalités d'information des familles envisagées: **note d'information** *
réunion d'information *

IMPACT SUR L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

Modalités de prise en charge des élèves restant au lycée:

Il devrait rester 9 élèves de TMCV3 groupe B qui continueront à assister aux cours essentiellement sur les matières générales et les langues et PSE et arts appliqués

Autres réorganisations à mettre en place (déplacements de cours...):

IMPACT PEDAGOGIQUE

Programme du voyage: _____

Mardi 26 mars : découverte des métiers et des différents pôles commerciaux ou marketing (voir ci-dessous)
Travaille en groupe autour des concepts et autres spécificités de chaque pôle et ou univers au sein de la centrale d'achat

Mercredi 27 mars : Journée de travail dédiée à la préparation du BAC dont l'étude de cas (salle dédiée par la centrale d'achat pour permettre aux élèves de travailler soit en autonomie soit accompagnés

Jeudi 28 mars matin ou après-midi : découverte des métiers et des différents pôles commerciaux ou marketing (voir ci-dessous) ,mais cette fois en hypermarché : Douvres la Délivrante , un des plus gros de la région . Immersion des élèves au sein des métiers avec les managers magasin

Jeudi 28 mars matin ou après-midi : découverte d'un entrepôt alimentaire proche de la centrale d'achat : découverte du process des approvisionnement et de la logistique

Vendredi 29 mars : Nous finissons cette immersion par la visite du Mémorial de Caen (visite gratuite, financée par la Région IDF)

Objectifs pédagogiques :

Extrait du magazine U national à diffusion de l'ensemble des collaborateurs : *“ À son ouverture fin 2018, le magasin d'application “Le marché d'antonin” géré par les élèves du lycée professionnel Antonin Carême de Savigny le Temple était une première en France. Aujourd'hui encore, il reste unique ! C'est dire le caractère novateur de cette initiative à laquelle U est étroitement associé, de l'établissement Nord-Ouest à l'Hyper U Brie-Comte-Robert. Dans ce magasin miniature (50 m², 800 références en Frais LS, épicerie, boissons et DPH, 90 % de produits U bio), près de 200 élèves se relaient pour contrôler la marchandise à réception, mettre en rayon, vendre, gérer la caisse, les DLC, la démarque... Un très bel outil d'apprentissage et un remarquable exemple du soutien de U aux initiatives pédagogiques, aussi originales soient-elles”.*

Depuis la mise en place de notre magasin d'application avec notre partenaire Système U, nous avons créé un partenariat solide où l'enseigne Système U est devenu un soutien important en participant à de nombreuses initiatives. Une de ces initiatives est la possibilité d'accueillir au sein de la centrale d'achat Nord-Ouest qui se situe à Caen (qui gère entre autre les magasins de l'Île de France) un groupe d'élèves (une classe de Terminale MCV3 option A commerce et option B Vente) pendant quelques jours (4 jours dont 3 nuits) afin de leur faire découvrir l'ensemble des métiers traités au sein de la centrale d'achat (métiers alimentaires dont les métiers de bouche et non alimentaires -le pôle marketing – le pôle Fidélité – le pôle logistique)

Les élèves sont pris en main par les différents responsables de pôles et comprennent en participant à certaines activités au rôle primordial des équipes achats dans la négociation et l'approvisionnement de l'ensemble des magasins

Cette immersion sera prolongée par une immersion dans un des plus gros hypermarché U de la région de Caen et poursuivront la visite par la découverte d'un gros entrepôt alimentaire du groupe U

Permettre à nos élèves de découvrir en situation réelle l'ensemble du panel de métiers qui peut leur être offert dans leur future vie active

Participer à des activités qui ne peut leur être offert dans le cadre de leurs PFMP

Découvrir un monde très opaque pour la plupart de nos élèves et enseignants

S'ouvrir aux possibilités d'études supérieures nécessaires pour envisager ses métiers à haut potentiel

Ce partenariat est aussi la possibilité permise à nos futurs bacheliers, mais aussi aux futurs étudiants en BTS MCO en apprentissage (promotion qui démarre en septembre 2023) de par les 55 magasins de type Hypermarchés, supermarchés et magasins proximité présents en Île de France de trouver une entreprise en apprentissage

Lien avec le projet d'établissement:

Cette immersion apportera une double visibilité au lycée : au sein de l'enseigne Système U notre partenaire ou l'expérience du magasin depuis plus de 4 ans à est connue par l'ensemble des magasins du groupe . Au niveau du rectorat de Créteil : cette expérience est suivie par le corps d'inspecteurs d'Eco gestion , qui l'utilise comme un vecteur de relai d'expérience et d'enrichissement professionnels de nos élèves (un reportage vidéo sera réalisé à l'issus de cette immersion et diffusé au sein de l'académie de Créteil

Signature du Chef de projet



VOLET FINANCIER

Un budget doit toujours être en équilibre : dépenses = recettes

DEPENSES - Joindre les devis

Détails	Montant	Commentaires
Transports (nombre de billets, type)	Essence : 2 x 2 plein = 320€ + 26.4€ péages x 4 = 105.6€	Les pleins des 2 camionnettes du lycée + les péages pour 2 véhicules aller et retour
Restauration	Restauration : 5 repas x 15€ par personne x 18 personnes = 1350€	Le repas du mercredi 27 mars midi est offert par la centrale d'achat sous forme de paniers repas
Visites	Visite du Mémorial de Caen : gratuite	
Nuitées	Nuitées = 3 nuits x 8 chambres + 3 nuits x 3 chambres x 90€ = 2970€	Exemple hôtel Saint Etienne à Caen 2 étoiles environ 80€ par chambre + 10€ le petit déjeuner
Intervenants extérieurs		
Assurance annulation		
TOTAL DEPENSES	320 + 105.6 + 1350 + 2970 = 4326€	+ 10% de hausse prévue en fonction du contexte actuelle soit + 430€ soit un prévisionnel de 4 756€

RECETTES - A remplir avec l'adjoite-gestionnaire

Détails	Commentaires	
Familles	Nous pourrions envisager de demander une participation de 50€ par élèves soit au total 750 € + 150€ pour les participants soit 900€	Néanmoins il serait appréciable que les élèves n'aient rien à déboursier
Participation lycée	Le reste soit 4 756 - 900 = 3 856€	
Subvention Région	????	
Subvention Etat	????	
Donc (MDL, Amicale...)	????	
TOTAL RECETTES	4 756€	

Attention :

Avant la sortie ou la mise en place du projet, le chef de projet devra fournir un budget définitif précis

VALIDATION DU VOLET FINANCIER PAR L'ADJOINTE-GESTIONNAIRE

OUI *

NON *

RESERVE A L'ADMINISTRATION

VALIDATION DU VOLET PEDAGOGIQUE ET ORGANISATIONNEL
PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT

* OUI

* NON

* A REVOIR

Commentaires : *sous réserve de l'inscription des élèves.*

INTEGRE LA PROGRAMMATION 2023-2024 DES PROJETS, SORTIES ET VOYAGES OUI NON

PRESENTE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE :

27/06/2023



BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE					
RNE :	0772244w	Établissement :	LYCEE POLYVALENT ANTONIN CAREME		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur :		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	CAEN		
		Dates du voyage :	du 26/03/2024 au 29/03/2024		
		Nombre d'élèves :	15	Classe(s) :	TMCV
Nombre d'accompagnateurs :	3				

(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser).
(2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)

BUDGET				BILAN FINANCIER							
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)				Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)							
Participation des familles soumise au vote du CA :	200,00 €	Part des accompagnateurs :	264,22 €	Participation des familles encaissée :		Part des accompagnateurs :					
Don soumis au vote du CA :		<i>coût réel par participant :</i>	<i>264,22 €</i>	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage							
<i>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</i>				Total des reliquats :	0,00 €	Reliquat par famille :	#DIV/0!				
RECETTES				DÉPENSES							
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	200,00 €	15	3 000,00 €	Voyagiste (2) : préciser		Familles	0,00 €	0	0,00 €	Voyagiste (2) : préciser	0,00 €
Accompagnateurs (1)	264,22 €	3	792,66 €	Régie d'avances	1 786,00 €	Accompagnateurs (1)	0,00 €	3	0,00 €	Régie d'avances	0,00 €
Fonds propres ou FDR	-----	-----		OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----
Subvention CT	-----	-----	0,00 €		Subvention CT	-----	-----	-----	0,00 €		
Subvention autre (OFAJ ...)	963,34 €	1	963,34 €	Transport	0,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	0,00 €	Transport	0,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----		Hébergement	2 970,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €	Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €
TOTAL			4 756,00 €		4 756,00 €	TOTAL			0,00 €		0,00 €

precisions complémentaires :

Prévision d'un échéancier du versement de la participation
lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement
justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles
Connaissance et information du nom du prestataire retenu
justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

ul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
3 792,66 €	
210,00 €	

PASS CULTURE LYCEE ANTONIN CAREME

01

Budget pour l'année 2022-2023
15690€

Activités réalisées durant l'année scolaire :

- Numook : faire lire et écrire les ados grâce à la création collective d'un livre numérique (chef d'oeuvre TMCV1) : 350€
- Théâtre Sénart pour 1 spectacle le mercredi 23 novembre à 15h (classes : 2MHR3, 2MRC1,) : 460€
- Théâtre Sénart pour les élèves internes (4 spectacles à l'année le soir, 16 élèves par spectacle) : 568€
- Projet Eloquence à destination de toutes les classes de Terminale pro (concert + ateliers éloquence 3x2h par classe) : 5310€
- Réservation de la salle l'Empreinte pour le concert Slam (préparation atelier éloquence) : 1560€
- Sortie au théâtre pour voir Mektoub pour 4 classes le 12 avril : 2000€
- Sortie à la Cité des Sciences le 17 février, le 11 avril, le 13 avril et le 11 mai, 5 classes : 585€
- Lycéens au cinéma, 3 films (6 classes par film) : : 670€
- Acquisition de la plateforme Cyrano Education : 150€
- Atelier d'écriture et déclamation TMHR1 pour cocktail dinatoire le 18 avril : 1000€
- Cinéma Pathé Sénart, visionnage de films en mai pour récompenser classes (3 classes) : 743€

03

Budget consommé : 13 396
Budget restant : 2 294€



N° d'établissement :
0772244 W

☎ 01.64.41.92.93.

☎ 01.64.41.86.84.

CONVENTION D'ACTION

Sections Hôtelières – Activités professionnelles dirigées

Entre l'Entreprise : AIR LEGEND (AJM AIRSHOW)
Aérodrome de Melun Villaroche, 77 950 Montereau sur le Jard.

Représentée par : Monsieur AMARA

Et le Lycée Antonin Carême de Savigny le Temple
Représenté par son Proviseur Monsieur Pascal FORTIN.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – La présente convention a pour objet de préciser les modalités de déroulement des activités professionnelles dirigées que les élèves des sections hôtelières doivent effectuer hors de l'établissement afin de parfaire leurs savoirs et savoirs-faire dans le domaine professionnel.

Article 2 – Les élèves en activités professionnelles dirigées seront encadrés soit par des professeurs, soit par des personnels des entreprises d'accueil ; dans tous les cas, elles feront l'objet d'un suivi, voire d'une exploitation pédagogique.

Article 3 – Durant l'action, les élèves seront soumis aux règles générales en vigueur dans l'établissement d'accueil et notamment en matière de sécurité.

Article 4 – Les élèves restent sous statut scolaire pendant le déroulement de l'action. Ils bénéficient de la législation sur les accidents du travail en application de l'article 416.2 1^{er} § du Code de la Sécurité Sociale. En cas d'accident survenant à l'élève soit au cours du déroulement de l'action, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à faire prévenir le plus rapidement le Proviseur, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues.

Article 5 – Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée. Le Proviseur du Lycée contracte une assurance couvrant la responsabilité civile des élèves pour les dommages qu'ils pourraient causer pendant la durée ou à l'occasion de l'action.

Article 6 – Les frais de transport et de restauration des élèves et des enseignants seront à la charge de l'entreprise d'accueil.
Tarif forfaitaire horaire par groupe de 12 élèves et accompagnateur enseignant (1 minimum) 100 € TTC

~~De 1 à 12 élèves : 100 € de l'heure~~

~~De 13 à 24 élèves : 200 € de l'heure~~

~~De 25 à 36 élèves : 300 € de l'heure~~

~~De 37 à 48 élèves : 400 € de l'heure~~

Règlement à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Antonin CAREME sur présentation d'une facture

Article 7 – Le Proviseur et le représentant de l'entreprise se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention, et prendront d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les décisions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

Convention d'action concernant les élèves des classe de : 2 CAP HRC, 1MHR1,2,3 ; TMHR1,2,3. (20 à 22 élèves minimum).

Encadrés par : Mme De Freitas, Messieurs Labrousse, Mauboussin, Thilliez.

Suivi pédagogique : **Réalisation de la mise en place, d'un service et aider les chefs de rang d'un traiteur pour 800 personnes en déjeuner.**

Date et lieu de l'action : **le 09 Septembre 2023, Aérodrome de Villaroche de 10h00 à 17h00 sur place.**

Somme total : ~~euros (euros).~~

Fait à Savigny le Temple, le 20 avril 2023.

LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE

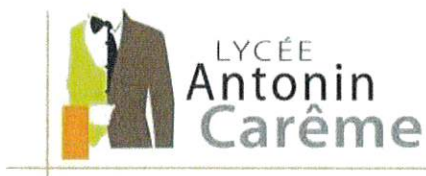
Cachet et signature

SARL AMARA AIRSHOW
Aérodrome de Melun-Villaroche
route du camp,
77950 MONTEREAU SUR LE JARD

TVA FR 68620632772
RCS MELUN R29 932 772 00025

Le PROVISEUR

P. FORTIN



27, avenue de l'Europe
Place Gustave Courbet
77176 - Savigny-le-Temple



N° d'établissement :
0772244 W

☎ 01.64.41.92.93.

☎ 01.64.41.86.84.

CONVENTION D'ACTION

Sections Hôtelières – Activités professionnelles dirigées

Entre l'Entreprise : AIR LEGEND (AJM AIRSHOW)
Aérodrome de Melun Villaroche, 77 950 Montereau sur le Jard.

Représentée par : Monsieur AMARA

Et le Lycée Antonin Carême de Savigny le Temple
Représenté par son Proviseur Monsieur Pascal FORTIN.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – La présente convention a pour objet de préciser les modalités de déroulement des activités professionnelles dirigées que les élèves des sections hôtelières doivent effectuer hors de l'établissement afin de parfaire leurs savoirs et savoirs-faire dans le domaine professionnel.

Article 2 – Les élèves en activités professionnelles dirigées seront encadrés soit par des professeurs, soit par des personnels des entreprises d'accueil ; dans tous les cas, elles feront l'objet d'un suivi, voire d'une exploitation pédagogique.

Article 3 – Durant l'action, les élèves seront soumis aux règles générales en vigueur dans l'établissement d'accueil et notamment en matière de sécurité.

Article 4 – Les élèves restent sous statut scolaire pendant le déroulement de l'action. Ils bénéficient de la législation sur les accidents du travail en application de l'article 416.2 1^{er} § du Code de la Sécurité Sociale. En cas d'accident survenant à l'élève soit au cours du déroulement de l'action, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à faire prévenir le plus rapidement le Proviseur, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues.

Article 5 – Le chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée. Le Proviseur du Lycée contracte une assurance couvrant la responsabilité civile des élèves pour les dommages qu'ils pourraient causer pendant la durée ou à l'occasion de l'action.

Article 6 – Les frais de transport et de restauration des élèves et des enseignants seront à la charge de l'entreprise d'accueil.
Tarif forfaitaire horaire par groupe de 12 élèves et accompagnateur enseignant (minimum) 100 € TTC

~~De 1 à 12 élèves : 100 € de l'heure~~

~~De 13 à 24 élèves : 200 € de l'heure~~

~~De 25 à 36 élèves : 300 € de l'heure~~

~~De 37 à 48 élèves : 400 € de l'heure~~

Règlement à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Antonin CAREME sur présentation d'une facture

Article 7 – Le Proviseur et le représentant de l'entreprise se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention, et prendront d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les décisions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline.

Convention d'action concernant les élèves des classe de : 2 CAP HRC, 1MHR1,2,3 ; TMHR1,2,3. (en bénévolat).

Encadrés par : Mme De Freitas, Messieurs Labrousse, Mauboussin, Thilliez.

Suivi pédagogique : **Réalisation de la mise en place, d'un service et aider les chefs de rang d'un traiteur pour 800 personnes en déjeuner.**

Date et lieu de l'action : le 10 Septembre 2023, Aérodrome de Villaroche de 10h00 à 17h00 sur place.

Somme total : euros (euros).

Fait à Savigny le Temple, le 20 avril 2023.

LE REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE

Cache et signature

SARL AMARA AIRSHOW
Aérodrome de Melun-Villaroche
route du camp
77950 MONTEREAU SUR LE JARD
TVA FR 68820632772
RCS MELUN 820 832 772 00025

Le PROVISEUR

P. FORTIN

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MESURE DE L'IMPACT DES
PROGRAMMES DE L'ASSOCIATION ARTICLE 1 À DESTINATION DES LYCÉENS

Entre :

L'Association Article 1 représentée par M. Benjamin Blavier, son président

L'Université PSL représentée par M. Alain Fuchs, son Président

Le lycée

représenté par,

Nom Prénom

Fonction

Préambule

L'objet de cette convention est de définir les conditions du partenariat entre l'Association Article 1, l'Université PSL, et le lycée dans le cadre de la mesure de l'impact des programmes de l'association Article 1 à destination des élèves de terminale générale et technologique.

Article 1 est une association qui œuvre pour l'égalité des chances au niveau national, en proposant différents dispositifs à destination de lycéens et d'étudiants issus de milieu populaire. Agréée par le ministère de l'Education nationale, l'association Article 1 déploie notamment :

- Un programme d'appui aux lycéens dans leur choix d'orientation (INSPIRE), labellisé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Un dispositif de mentorat expérimental, permettant aux élèves de terminale des filières générale et technologique, de bénéficier de l'appui d'un mentor étudiant pour faciliter leur passage dans les études supérieures.

Ces deux dispositifs font l'objet d'un travail de recherche, mené par une équipe publique et indépendante pour mesurer leur impact sur la trajectoire scolaire des élèves qui en bénéficient. L'équipe de recherche de l'Université PSL est composée de trois chercheurs principaux expérimentés dans le domaine de l'éducation et de l'évaluation des politiques éducatives en France et dans le monde : Elise Huillery (Université Paris Dauphine – PSL), Coralie Chevallier (INSERM, ENS – PSL) et Youssef Souidi (CNRS / Université Paris Dauphine - PSL) et d'une coordinatrice scientifique Laïla Souali (Université Paris Dauphine – PSL).

Article 1 : Engagement des Parties

ARTICLE 1 s'engage à mettre en œuvre ses programmes à destination des lycéens, à savoir :

- Organiser des ateliers sur les études supérieures, en classe entière ou en demi-groupe, pour permettre aux élèves de découvrir des pistes d'études et des parcours inspirants. Chaque atelier intègre des témoignages de bénévoles étudiants (en présentiel) et une présentation de la plateforme inspire-orientation.org, (communauté d'échanges solidaires entre lycéens et étudiants).
- Former et accompagner les intervenants bénévoles qui animeront les séances dans les classes. Ces intervenants se doivent de respecter le contenu des programmes de l'association Article 1 et ne livrer aucun propos pouvant être interprété comme révélant une quelconque orientation politique ou religieuse.
- Organiser des présentations de son dispositif de mentorat aux élèves intéressés, en présentiel et en présence d'un membre de l'équipe pédagogique.
- Assurer un échange (visio, téléphonique ou en présentiel) avec les équipes de direction de l'établissement avant le démarrage des programmes de l'association Article 1 afin d'en articuler le déroulement avec le calendrier de l'année (deux journées identifiées dans l'année).
- Assurer une réunion de suivi et/ou de partage de premiers résultats (réunion en visio, téléphonique ou en présentiel) avec les équipes de direction de l'établissement à la fin de l'année scolaire, afin de faire le point sur la mise en œuvre des programmes de l'association Article 1.

L'ÉQUIPE DE RECHERCHE s'engage à :

- Mettre en œuvre le protocole de mesure d'impact défini à l'Article 2 dans l'établissement.
- Former les assistants de recherche qui viendront collecter les données décrites à l'Article 3 auprès des élèves des classes de terminale incluses dans l'étude d'impact.
- Transmettre au lycée un courrier d'information à destination des parents d'élèves des classes concernées pour leur donner la possibilité d'exercer leur droit de retrait

- Respecter les modalités de collecte et de traitement des données garantissant la confidentialité des informations recueillies décrites dans l'Article 4.
- Transmettre aux autorités académiques et à l'établissement une restitution des statistiques descriptives intermédiaires à la fin de chaque année scolaire, puis un rapport final présentant les résultats de l'étude d'impact des programmes de l'association Article 1.

LE LYCÉE s'engage à :

CHAQUE ANNÉE :

1. Assurer la participation à la mesure d'impact du même nombre de classes chaque année, qui seront choisies sur les mêmes critères, fixés en amont, pour les trois ans.
2. Assurer un échange en début d'année et un en fin d'année avec l'équipe Article 1 pour préciser les calendriers et échanger sur le suivi du programme.
3. Informer les parents d'élèves des classes de terminale concernées de la mesure d'impact menée par l'équipe de recherche.
4. Faciliter la mise en œuvre du protocole de mesure d'impact défini à l'Article 2 : identifier avec l'équipe de recherche **une journée de collecte de données en fin d'année scolaire** où les assistants de recherche viennent collecter les données dans ces mêmes classes.
5. Faciliter l'identification des élèves susceptibles d'être intéressés par du mentorat individualisé sur des critères objectifs (même les années où le mentorat n'est pas proposé)

LES DEUX ANNÉES OÙ DES ATELIERS DOIVENT ÊTRE ORGANISÉS :

1. Faciliter la mise en œuvre des ateliers en identifiant **une à deux journées dédiées entre octobre et février** où les classes de terminales générales et technologiques qui participent au projet assistent à un atelier de 2 heures chacune (présence du professeur principal possible)

L'ANNÉE OÙ DU MENTORAT DOIT ÊTRE PROPOSÉ :

1. Diffuser à toutes les classes vues en atelier de l'information sur le dispositif de mentorat
2. Faciliter la présentation du mentorat pour les élèves intéressés par le dispositif : une heure en janvier ou février où les élèves volontaires échangent avec les équipes d'Article 1 sur l'accompagnement proposé (possibilité de l'organiser sur la pause déjeuner). L'objectif est d'identifier 5 élèves bénéficiaires pour chaque classe vue en atelier (possibilité de répartir différemment les mentorés entre les classes si le lycée estime cela pertinent).

Article 2 : Protocole de mesure d'impact

Le protocole d'étude d'impact est basé sur une assignation aléatoire des cohortes au sein des lycées participants à l'étude d'impact. Afin d'évaluer les programmes de l'association Article 1, cette étude d'impact se déroulera sur trois ans (2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026) impliquant trois cohortes d'élèves de terminale générale et technologique. Au sein de chaque établissement, entre 1 et 4 classes de terminale générale et/ou technologique participeront à cette étude d'impact. Ces classes devront être identifiées, en amont, de manière stable pour les trois années concernées (par ex.: les mêmes numéros de classe).

La première étape du protocole consiste à former trois groupes d'élèves de terminale comparables, c'est-à-dire ayant des caractéristiques scolaires et sociales statistiquement identiques. Pour atteindre cet objectif, chaque lycée sera assigné aléatoirement dans un des trois groupes suivants :

- Dans le groupe A, Article 1 proposera :

- En 2023-2024 : un atelier de 2 heures en classe « Vers le Sup' » entre octobre et février, ainsi que du mentorat individuel pour les élèves qui le souhaitent du mois de mars de l'année de terminale jusqu'au mois de décembre suivant.

- En 2024-2025 : les élèves entrant en terminale en septembre 2024 feront partie de l'étude mais sans activité de la part de l'association Article 1, il s'agit de la cohorte témoin.

- En 2025-2026 : un atelier « Vers le Sup' » de 2 heures en classe entière entre octobre et février.

- Dans le groupe B, Article 1 proposera :

- En 2023-2024 : un atelier « Vers le Sup' » de 2 heures en classe entière entre octobre et février.

- En 2024-2025 : un atelier de 2 heures en classe « Vers le Sup' » entre octobre et février, ainsi que du mentorat individuel pour les élèves qui le souhaitent du mois de mars de l'année de terminale jusqu'au mois de décembre suivant.

- En 2025-2026 : les élèves entrant en terminale en septembre 2025 feront partie de l'étude mais sans activité de la part de l'association Article 1, il s'agit de la cohorte témoin.

- Dans le groupe C, Article 1 proposera :

- En 2023-2024 : les élèves entrant en terminale en septembre 2023 feront partie de l'étude mais sans activité de la part de l'association Article 1, il s'agit de la cohorte témoin.

- En 2024-2025 : un atelier « Vers le Sup' » de 2 heures en classe entière entre octobre et février.

- En 2025-2026 : un atelier de 2 heures en classe « Vers le Sup' » entre octobre et février, ainsi que du mentorat individuel pour les élèves qui le souhaitent du mois de mars de l'année de terminale jusqu'au mois de décembre suivant.

Le protocole est illustré dans le tableau suivant :

	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Groupe A	Ateliers + Mentorat	Cohorte témoin <i>Pas d'activité d'AI</i>	Ateliers
Groupe B	Ateliers	Ateliers + Mentorat	Cohorte témoin <i>Pas d'activité d'AI</i>
Groupe C	Cohorte témoin <i>Pas d'activité d'AI</i>	Ateliers	Ateliers + Mentorat

La comparaison des trois groupes d'élèves permettra de mesurer l'impact des deux types d'intervention (atelier Vers le Sup' d'une part et atelier Vers le Sup' + mentorat d'autre part) car le tirage au sort assure que les trois groupes présentent des caractéristiques moyennes identiques au départ et que, en l'absence de ces interventions, elles le seraient restées. Ainsi, si une différence apparaît après la mise en œuvre des interventions, elle reflète précisément leur impact.

Pour que la mesure d'impact soit valide, un ensemble de 60 lycées doit être identifié au plan national. La répartition par académie est ouverte et dépend du nombre de lycées volontaires dans chaque académie.

Article 3 : Indicateurs d'impact

L'étude d'impact portera sur la comparaison d'un certain nombre de variables collectées auprès des élèves du lycée. Ces variables seront collectées auprès des classes de terminale concernées (entre 1 et 4 classes par établissement) durant trois années scolaires consécutives : 2023-2024, 2024-2025 et 2024-2025, et ce dans les 60 lycées participant à l'étude d'impact au plan national.

Cette collecte sera assurée par des assistants de recherche de l'université Paris Dauphine, formés et supervisés par les chercheurs principaux. Après avoir pris rendez-vous avec le lycée, les assistants de recherche se déplaceront en personne pour effectuer la collecte durant le mois de mai.

Les assistants de recherche administreront un questionnaire d'une vingtaine de minutes sur tablette auprès des élèves de terminale. Le jour de la passation, les assistants de recherche

conduiront chacune des classes de terminale participant au projet dans une salle prévue à cet effet. Les élèves disposeront chacun d'une tablette numérique fournie par l'équipe de recherche sur laquelle sera installé le questionnaire. Ce questionnaire portera sur les connaissances et les souhaits des élèves en matière d'orientation dans le supérieur, leurs aspirations professionnelles, ainsi que les motivations sous-jacentes.

Enfin, à l'issue de l'année de Terminale, l'équipe de recherche collectera des données supplémentaires sur l'orientation des élèves et les résultats au baccalauréat. Ces données seront collectées au niveau de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective, et de la Performance (DEPP) du ministère de l'Education nationale, et de la Sous-direction des Systèmes d'Information et des Etudes Statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. L'accès aux données de la DEPP et du SIES sera strictement encadré par des conventions spécifiques entre les services statistiques des ministères concernés et l'équipe de recherche.

A la fin de chaque année scolaire, l'équipe de recherche fera parvenir à tous les établissements participant à ce projet une restitution des résultats intermédiaires issues des données collectées cette année-là.

Les résultats finaux de l'étude seront également communiqués à tous les établissements à l'issue des trois années de mise en œuvre du protocole et de l'analyse statistique qui suivra.

Article 4 : Respect de la réglementation RGPD

L'ensemble des membres de l'équipe de recherche sont formés à la manipulation, à la sécurité et à la confidentialité des données. L'ensemble des membres de l'équipe de recherche est contractuellement tenu à un strict respect de la confidentialité suivant la réglementation RGPD en vigueur (Regulation (EU) 2016/679). Trois procédures sont mises en place pour garantir le respect de cette réglementation :

1 - Le protocole de recueil et d'analyse des données est validé par le *Data Protection Officer* de l'université Paris Dauphine.

2 – La base de données constituée dans le cadre de cette étude d'impact est l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

3 - L'ensemble du protocole d'étude d'impact et de collecte de données est soumis au comité d'éthique de l'Ecole d'Economie de Paris.

Ces procédures garantissent que les données personnelles issues des enquêtes et des registres nationaux ne seront jamais associées à des données identifiantes telles que les noms et prénoms ou INE.

Article 5 : Durée du partenariat

Ce partenariat est conclu pour une durée de trois ans correspondant à la durée de la mesure d'impact sur les lycéens pendant l'année de terminale sur les trois cohortes concernées.

Pour ARTICLE 1 :

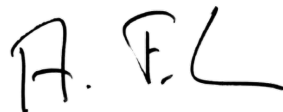
Pour l'Université PSL :

Pour le lycée :

Co-président, Benjamin Blavier

Président, Alain Fuchs

..... –



Fonction

Nom Prénom

A compléter et à faire parvenir à la direction des services départementaux
de l'éducation nationale de Seine et Marne
Service DOS au plus tard le 11 mai 2023 à florence.manhes@ac-creteil.fr

SERVICE de VACANCES ETE 2023

Cachet de l'établissement :



Coordonnées précises du chef d'établissement ou de son adjoint durant toute la période des congés scolaires :

Nom, prénom : FORTIN Pascal
 Adresse : 26 Ter rue Mère Marie Pia
 91480 QUINCY SOUS SENART
 téléphone fixe et/ou portable : 01 69 00 04 87 / 06 32 56 77 21 (personnel)
 téléphone de permanence : 06 26 83 56 52 (professionnel)

Planning de répartition des permanences des congés scolaires		
Périodes	Nom et qualité des personnes de permanence	Téléphone des personnes de permanence
Juillet 2023 Semaine 28 (S+1)	PERMANENCE M. Pascal FORTIN, Proviseur Mme MONDÉ Régine, Provisseure Adjointe	M. FORTIN : 06 26 83 56 52 ou 06 32 56 77 21 Mme MONDÉ : 07 67 04 74 34
Juillet 2023 Semaine 29 (S+2)	ASTREINTE M. Pascal FORTIN, Proviseur	M. FORTIN : 06 26 83 56 52 ou 06 32 56 77 21
<u>DATE DE FERMETURE :</u>	Du 14 juillet	au 27 août 2023
Août 2023 Semaine 33-34 (R-2)	ASTREINTE Mme MONDÉ Régine, Provisseure Adjointe	Mme MONDÉ : 07 67 04 74 34
Août 2023 Semaine 34-35 (R-1)	PERMANENCE M. Pascal FORTIN, Proviseur Mme MONDÉ Régine, Provisseure Adjointe	M. FORTIN : 06 26 83 56 52 ou 06 32 56 77 21 Mme MONDÉ : 07 67 04 74 34
vendredi 1er septembre 2023 Rentrée des enseignants		

Observations éventuelles : Des travaux (barriérage, rénovation loge, changement fenêtres) sont en cours de programmation.



Bilan financier des mesures d'économies mises en place pour l'année 2023

- Mesures mise en place :

- Réduction des envois postaux. Concernant la communication à destination des familles, Pronot et l'ENT sont dorénavant privilégiés.
- Suppression des imprimantes et répartition nouvelle des photocopieurs
- Non-renouvellement des licences MICROSOFT. Les outils mis à disposition par la Région IDF couvrent les besoins de l'ensemble de la communauté scolaire
- Optimisation de l'ensemble des coûts liés aux différents prestataires de services liés à l'établissement

	DEPENSES			RECETTES		
	2022	2023	Evolution	2022	2023	Evolution
MAGASIN PEDAGOGIQUE	2 815,00 €	2 471,00 €	-12%	5 603,00 €	5 552,00 €	-0,91%
MATIERE ŒUVRE HOTELLERIE	40 773,00 €	42 366,00 €	+3,91	18 562,50 €	42.596 €	+129%
AFFRANCHISSEMENT	8 765,00 €	1 452,00 €	-83%	Economie : 6.000 euros		
LICENCES MICROSOFT	3500 €	- €	-100%	Economie 3.500 euros		
TONER (imprimantes)	1 300,00 €	- €	-100%	Economie : 1.500 euros		
CQFD	24 980,00 €		-73%	Economie : 15.000 euros ¹		
LFC AVON		6 800,00 €				

¹soit 15.000 euros que nous n'aurons pas à prélever sur notre fond de réserve en 2023

----- Forwarded message -----

De : **EquiTables** <EquiTables@iledefrance.fr>

Date: lun. 5 juin 2023 à 12:36

Subject: Message tarifs

To:

Mesdames, Messieurs les proviseurs,

Mesdames, Messieurs les adjoints-gestionnaires,

La commission permanente du conseil régional a adopté le 1er juin 2023 la tarification de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 applicable aux familles ainsi que le tarif régional de référence garanti aux EPLE pour produire les repas.

Dans un contexte de forte inflation des produits alimentaires et de baisse du pouvoir d'achat des familles, il a été décidé de poursuivre le gel des tarifs applicables aux familles bénéficiant des sept premières tranches de quotient familial, et ce pour la quatrième année consécutive. Seules les familles bénéficiant des tranches H, I, J voient leur tarif légèrement augmenter, selon la grille ci-dessous que vous trouverez en lien sur www.iledefrance.fr/tarifs-equitables :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
0,50 €	1,74 €	1,94 €	2,15 €	2,35 €	2,56 €	2,76 €	3,30 €	3,85 €	4,40 €

La notice Equitables en version PDF sera disponible en ligne cet après-midi sur les liens ci-dessous :

<https://lycees.iledefrance.fr/restauration-scolaire>

www.iledefrance.fr/tarifs-equitables

Enfin, pour permettre la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs de la politique régionale de restauration durable que vous mettez en œuvre dans les restaurants scolaires, le tarif régional de référence progresse de 7,47% pour s'établir à 3,30 € par repas, soit une augmentation de 23 centimes. Le règlement régional de restauration sera mis à jour d'ici cet été.

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Bien à vous,

Equipe Equitables - 01 53 85 78 98 (de 9h à 12h)

Région Île-de-France - Pôle Lycées



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet

Melun, le **07 JUIN 2023**

Bureau de la sécurité intérieure et
de la radicalisation
Courriel : pref-fipdsocial@seine-et-marne.gouv.fr

Références de votre dossier (à rappeler dans toute correspondance) :
2023-BSIR-FIPD-DEL09

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver joint à ce courrier l'arrêté attributif de subvention relatif à la réalisation du projet « *Le lycée Antonin Carême ne prend pas de rixes* » pris dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2023, dont la référence figure ci-dessus et dont le montant s'élève à 10 000 € (dix mille euros).

Vous veillerez à tenir régulièrement informés mes services de l'état d'avancement du projet et lui transmettre, dans les délais impartis, les éléments justificatifs d'exécution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
La cheffe du bureau de la sécurité intérieure
et de la radicalisation

Camille CORREIA

Monsieur FORTIN
LYCEE POLYVALENT ANTONIN CAREME
1 place Gustave Courbet
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

pascal.fortin@ac-creteil.fr

Saint-Ouen-sur-Seine, le lundi 5 juin 2023

**0772244W
LYCÉE LP LYC METIER ANTONIN-
CARÈME
1 PLACE GUSTAVE COURBET
77176 SAVIGNY LE TEMPLE**

Dossier suivi par : Sylvie VIDAL et Samia KHALDI
Courriel : aideslyceens@iledefrance.fr
Tél. : 01 53 85 78 97 du lundi au vendredi de 9h à 12h

OBJET : Notification d'attribution d'une subvention pour l'année scolaire 2023-2024

Madame la Proviseure, Monsieur le Proviseur,

J'ai l'honneur de vous informer que, sur proposition de Monsieur James Chéron, Vice-président chargé des lycées, la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France a décidé, par délibération n° CP 2023-169 du 1^{er} juin 2023, d'attribuer à votre établissement une subvention correspondant au montant et à l'objet suivants :

Aide régionale à l'équipement des élèves pré-bac des filières « production », de certaines filières « services », « autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes » et de la formation prépa-métiers niveau 3^{ème}, au titre de l'année scolaire 2023-2024.	24573 €
---	----------------

Pour l'année scolaire 2023-2024, les forfaits évoluent :

- **151€** par élève en première année de CAP, Bac technologique et Bac professionnel des formations éligibles.
- **54 €** par élève en 3^{ème} prépa-métiers scolarisé en lycée ou EREA.

Précisions sur le site internet <https://lycees.iledefrance.fr> rubrique gestion établissements publics, puis dotations budgétaires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Proviseure, Monsieur le Proviseur, l'expression de ma considération distinguée.

Directrice Générale Adjointe des services
en charge du Pôle Lycées



Anne-Claire NÉRON

**CONVENTION PORTANT SUR LA GESTION DES CREDITS ALLOUES DANS LE CADRE DE LA
DELEGATION DE LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE PAR L'AGESUP A EVRY AU LYCEE ANTONIN
CAREME DE SAVIGNY LE TEMPLE**

ANNEE 2023 – 2024 / 2024 - 2025

Vu le code de l'éducation article L. 421-10

Vu le décret 2020-69 du 30 janvier 2020

Vu la délibération du conseil d'administration du lycée Benjamin Franklin de la Rochette du 21 juin 2023

Vu la délibération du conseil d'administration du lycée Antonin CAREME du

Entre le lycée Benjamin Franklin de la Rochette représenté par Madame Katia JOYEUX, Proviseur

Et le lycée Antonin CAREME représenté par Monsieur Pascal FORTIN, Proviseur

ARTICLE 1

Le lycée Benjamin Franklin de la Rochette procède aux opérations de paie ainsi qu'au suivi de toutes les opérations annexes liées à la rémunération en lieu et place du lycée Antonin CAREME, lorsque celui-ci est amené à employer des intervenants dans le cadre de la mise en œuvre des actions de délégations de la formation par apprentissage par l'AGESUP A EVRY au lycée Antonin CAREME.

Le lycée Benjamin Franklin de la Rochette liquide et verse les salaires des intervenants conformément aux états de service faits des vacances transmis par le lycée Antonin CAREME de Savigny le temple. Il liquide et paie les charges sociales. Il procède en fin d'exercice aux déclarations sociales et obligatoires.

ARTICLE 2

Le lycée Benjamin Franklin de la Rochette établit régulièrement pour transmission au lycée Antonin CAREME la facture des dépenses correspondant à la rémunération des intervenants, constitués de personnels enseignants et de personnels non enseignants, employés par le lycée Antonin CAREME de Savigny le temple.

ARTICLE 3

Le lycée Benjamin Franklin de la Rochette est autorisé à percevoir, pour le compte du lycée Antonin CAREME, les indemnités journalières versées par le centre de sécurité sociale d'affiliation des intervenants.

ARTICLE 4

Le lycée Benjamin Franklin de la Rochette est autorisé à adhérer au régime d'assurance chômage, pour le compte du lycée Antonin CAREME, auprès du Pôle Emploi territorialement compétent et à lui verser les cotisations afférentes. Par ailleurs, lycée Benjamin Franklin de la Rochette se substitue au lycée Antonin CAREME de Savigny le temple pour compléter, signer et remettre aux intéressés l'attestation destinée au Pôle Emploi, visée à l'article R. 351-5 du Code du Travail, à l'occasion de la fin du contrat de travail et les attestations de salaire liées aux avis d'arrêt de travail (maladie, maternité, accident de travail).

ARTICLE 5

Le lycée Antonin CAREME s'engage à transmettre tous les éléments relatifs à la liquidation de la rémunération au Lycée Benjamin Franklin de la Rochette et notamment :

- l'état des services faits en original, signé obligatoirement par le chef d'établissement (L'état des services faits est la pièce comptable qui vaut pour ordre de paiement).
- les décisions de suspension de traitement.
- les décisions de licenciement, les lettres de démission.
- les décisions d'imputabilité au service pour la gestion des Accidents du Travail.
- les volets n°3 (ou leur copie) des avis d'arrêt de travail, les copies des déclarations de grossesse.
- la lettre d'engagement dûment remplie et signée (intervenants et chef d'établissement)
- la fiche de renseignement complétée par l'intervenant.
- la demande d'autorisation de cumul de rémunérations si l'intervenant est fonctionnaire.
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité de l'intervenant,
- le relevé d'identité bancaire au nom de l'intervenant et en original.
- la copie de la carte vitale et de l'attestation de sécurité sociale (avec le n°INSEE de l'intervenant). - la copie d'une fiche de salaire de moins de trois mois

Toute pièce manquante ou tout retard pouvant entraîner l'absence de versement de salaire.

ARTICLE 6

Le Lycée Antonin CAREME s'engage à rémunérer le lycée Benjamin FRANKLIN à hauteur de 3% du montant versé par l'AGESUP A Evry.

ARTICLE 7

La présente convention est conclue pour la durée des cycles des formations par apprentissage déléguées.

ARTICLE 8

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2023.

Pour le lycée Antonin CAREME

Pour le lycée Benjamin Franklin de la Rochette

Le proviseur

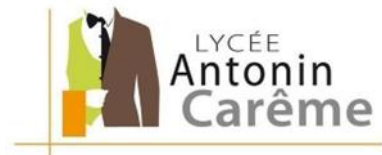
La proviseure

Pascal FORTIN

Katia JOYEUX

Fait à Savigny le temple, le

Fait à la Rochette, le



Convenio de colaboración para una organización de movilidad de alumnos en el marco de una asociación escolar

Convenio de colaboración concluido entre:

El instituto de formación profesional y polivalente Antonin Carême

1, place Gustave Courbet - 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE (Francia)

representado por el **Sr. Pascal FORTIN**

con la aprobación de la Junta Directiva del 04/04/2023

Y

La escuela de Hostelería y Turismo de Lleida

Partida Caparrella, s/n 25192 LÉRIDA (España)

Representada por **Dña. Maria Neus BRENUY CASALS**

Con la aprobación de la Junta Directiva del

Objeto del convenio: Organización de la movilidad de alumnos en el marco de la colaboración escolar concluida el 27/02/2023

Artículo 1: Objetivos

En el marco de la asociación escolar antedicha, se organiza una movilidad de alumnos según las disposiciones de este convenio de colaboración. Contiene los objetivos siguientes:

- Desarrollar las habilidades profesionales de los alumnos.
- Explotar el interés de la comparación internacional.
- Desarrollar habilidades lingüísticas en un contexto auténtico
- Desarrollar habilidades psicosociales (toma de decisiones, capacidad de resolución de problemas, control del estrés, etc.)

Artículo 2: Actividades previstas

Los alumnos realizarán un período de formación profesional en un entorno profesional en el ámbito de la hostelería restauración (cocina y servicio en sala).

Artículo 3: Fechas y lugares

La movilidad tiene lugar del 23/09/2023 al 21/10/2023 en Lérida -España.

Artículo 4: Composición del grupo y supervisión

Los alumnos que participan en la movilidad son:

- Théo JUSTEK, nacido el 29/10/2006, alumno en formación de cocinero
- Kelly SILVA, nacida el 13/06/2006, alumna en formación de cocinera
- Quentin BRIDENNE-LAFRACETTE, nacido el 29/07/2006, alumno en formación de cocinero
- Cyrielle MOLL, nacida el 25/12/2006, alumna en formación de cocinera
- Mattéo TAVERGNIER, nacido el 14/09/2006, alumno en formación de cocinero
- Kyara BARDOCHAN, nacida el 03/05/2006, alumna en formación de cocinera
- Serkan KELBAS, nacido el 28/06/2006, alumno en formación de cocinero

- Paula-Roxana HAN, nacida el 23/09/2003, alumna en formación de camarera
- Léa SCHROEDER, nacida el 31/05/2006, alumna en formación de camarera
- Élisa MANOTTE, nacida el 27/03/2006, alumna en formación de camarera

Los alumnos son supervisados por:

- Señora Justine BOULET, profesora de castellano, del 23/09/2023 al 30/09/2023
- Señora Angélique ROLLAND, profesora de hostelería restauración (servicio y restauración), del 30/09/2023 al 07/10/2023
- Señora Marion CORMIER, profesora de matemáticas, del 07/10/2023 al 14/10/2023
- Señora Marleen MONTABORD, profesora de hostelería restauración (ingeniería y técnicas culinarias), del 14/10/2023 al 21/10/2023

Durante la estancia, los estudiantes deberán adoptar un comportamiento respetuoso de las normas de los establecimientos de origen y de acogida.

Artículo 5: Obligaciones de las partes

5.1 Obligación de la escuela que envía a los alumnos

La escuela que envía a los alumnos:

- Asegura el buen funcionamiento del grupo de alumnos durante toda la movilidad
- Da a cada alumno una libreta de formación en francés y en castellano que precisa las competencias profesionales que debe adquirir. Esta libreta se dará también a la empresa de acogida desde el principio de la movilidad y será completada por el tutor a finales de la movilidad.

5.2 Obligación de la escuela que envía a los alumnos

La escuela que acoge a los alumnos:

- Se encarga de repartir a los alumnos en sus empresas de acogida
- Da la lista de las empresas de acogida con la dirección, el número de teléfono, y el nombre y apellido del tutor 15 días antes el principio de la movilidad

Artículo 6: Financiamiento

Nada.

Artículo 7: Responsabilidades

El responsable del establecimiento que autorizó la movilidad es el responsable de su organización. Cada jefe de establecimiento comprueba que se han contratado los seguros necesarios.

Artículo 8: Duración del convenio

Este convenio se concluye para la duración de la movilidad de los alumnos.

Hecho el:

en:

El representante legal del instituto Antonin Carême de Savigny-le-Temple (Francia)

El representante legal de la escuela de hostelería y turismo de Lérida (España)

Convention relative à l'organisation d'une mobilité d'élèves dans le cadre d'un partenariat scolaire

Convention conclue entre :

Le lycée polyvalent Antonin Carême

1, place Gustave Courbet - 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE (France)

représenté par **Monsieur Pascal FORTIN**

Après accord du conseil d'administration du 04/04/2023

Et

L'école hôtelière et de tourisme de Lérida

Partida Caparrella, s/n 25192 LERIDA (Espagne)

Représentée par **Madame Maria Neus BRENUY CASALS**

Après accord du conseil d'école du

Objet de la convention : Organisation d'une mobilité d'élèves dans le cadre du partenariat scolaire conclu le 27/02/2023

Article 1 : Objectifs

Dans le cadre du partenariat scolaire susmentionné, une mobilité d'élèves est organisée selon les dispositions de la présente convention. Elle remplit les objectifs suivants :

- Développer les compétences professionnelles des apprenants.
- Exploiter l'intérêt de la comparaison internationale.
- Développer les compétences linguistiques dans un contexte authentique
- Développer les compétences psycho-sociales (prise de décision, capacité à résoudre des problèmes, gestion du stress...)

Article 2 : Activités prévues

Les élèves effectueront une période de formation professionnelle en milieu professionnel dans le domaine de l'hôtellerie-restauration (cuisine et service en salle)

Article 3 : Dates et lieux

La mobilité se déroule du **23/09/2023** au **21/10/2023** à Lérida - ESPAGNE.

Article 4 : Composition du groupe et encadrement

Les élèves participant à la mobilité sont :

- Théo JUSTEK, né le 29/10/2006, élève en formation de cuisinier
- Kelly SILVA, née le 13/06/2006, élève en formation de cuisinière
- Quentin BRIDENNE-LAFRACETTE, né le 29/07/2006, élève en formation de cuisinier
- Cyrielle MOLL, née le 25/12/2006, élève en formation de cuisinière
- Mattéo TAVERGNIER, né le 14/09/2006, élève en formation de cuisinier
- Kyara BARDOCHAN, née le 03/05/2006, élève en formation de cuisinière
- Serkan KELBAS, né le 28/06/2006, élève en formation de cuisinier

- Paula-Roxana HAN, née le 23/09/2003, élève en formation de serveuse
- Léa SCHROEDER, née le 31/05/2006, élève en formation de serveuse
- Élisabeth MANOTTE, née le 27/03/2006, élève en formation de serveuse

Les élèves sont encadrés par :

- Madame Justine BOULET, professeure d'espagnol, du 23/09/2023 au 30/09/2023
- Madame Angélique ROLLAND, professeure d'hôtellerie-restauration (service et restauration), du 30/09/2023 au 07/10/2023
- Madame Marion CORMIER, professeure de mathématiques, du 07/10/2023 au 14/07/2023
- Mme Marleen MONTABORD, professeure d'hôtellerie-restauration (ingénierie et techniques culinaires), du 14/07/2023 au 21/10/2023

Pendant le séjour, les élèves doivent adopter un comportement respectueux des règles des établissements d'origine et d'accueil.

Article 5 : Obligations des parties

5.1 Obligation de l'établissement scolaire qui envoie les apprenants

L'établissement scolaire qui envoie les apprenants :

- assure l'encadrement du groupe d'élèves durant toute la mobilité
- fournit à chaque élève un livret de formation en français et en espagnol précisant les compétences professionnelles à acquérir. Ce livret sera remis à l'entreprise d'accueil dès le début de la mobilité et complété par le tuteur en fin de mobilité.

5.2 Obligation de l'établissement scolaire qui accueille les apprenants

L'établissement scolaire qui accueille les apprenants :

- assure le placement des apprenants au sein des entreprises d'accueil
- fournit la liste des entreprises d'accueil comprenant l'adresse, le n° de téléphone et le nom du tuteur 15 jours avant le début de la mobilité.

Article 6 : Financement

Néant

Article 7 : Responsabilités

Le chef d'établissement qui a autorisé la mobilité est responsable de son organisation. Chaque chef d'établissement vérifie que les assurances nécessaires ont été souscrites.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de la mobilité d'élèves.

Fait le :

à :

Le responsable légal
du lycée Antonin Carême
de Savigny-le-Temple (France)

Le responsable légal
de l'école hôtelière et de tourisme
de Lérida (Espagne)